

CONCOURS DE PROJETS

LA CASTALIE
EXTENSION
ET REMPLACEMENT
DES BÂTIMENTS

Rapport du jury – août 2018

SOMMAIRE

p. 4	Mandant / Maître de l'ouvrage / Organisateur	p. 8	Examen préalable	p. 14	1^{er} prix
p. 4	Genre de concours et procédure	p. 8	Jugement	p. 22	2^e prix
p. 4	Langue	p. 8	Analyse du site et des bâtiments existants	p. 30	3^e prix
p. 4	Prescriptions officielles	p. 9	Réflexion sur l'ensemble des projets	p. 38	4^e prix
p. 4	Reconnaissance des conditions du concours	p. 9	Critères de jugement	p. 48	Autres projets
p. 5	Jury	p. 9	Analyse de détail des projets	p. 66	Impressum
p. 5	Conditions de participation	p. 10	Classement et attribution des prix		
p. 5	Réponses aux questions	p. 10	Conclusions et recommandations du jury		
p. 6	Situation actuelle, intentions du maître de l'ouvrage et objectif du concours	p. 10	Exposition		

MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par La Castalie, centre médico-éducatif, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'action sociale et des bâtiments.

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle de la procédure est le français.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- > Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC /WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- > Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- > Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- > Accord intercantonal du 25 novembre 1994 /15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- > Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le Maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du « programme des locaux », des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents (plans et maquettes) des projets primés et mentionnés deviennent propriété de l'organisateur.

Les plans et maquettes des autres projets seront repris par leurs auteurs. En cas de dégâts dus à un accident ou à de la malveillance, aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée à l'encontre de l'organisateur.

Le règlement SIA142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix, les mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération. Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Les décisions relevant de l'appréciation du jury sont sans appel.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz, Architecte cantonal

Membres non-professionnels

M. Michel Giroud, Président du Conseil d'administration de La Castalie

M^{me} Martine Pfefferlé, Directrice de La Castalie

M. Yvan Marclay, Directeur adjoint de La Castalie

Membres professionnels

M^{me} Emilie Chaperon, Architecte de la ville de Monthey

M^{me} Valérie Jomini, Architecte Zürich

M. Marco Bakker, Architecte Lausanne

M. Adrian Kramp, Architecte Fribourg

Suppléants non-professionnels

M. Samuel Calabrese, Responsable du service technique et chargé de sécurité de La Castalie

M. Jean-Luc Terrettaz, Responsable éducatif de La Castalie

M^{me} Thao Nguyen, Infirmière cheffe de La Castalie

Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin, Architecte Martigny

M. Laurent Mayoraz, Architecte SBMA

Experte

M^{me} Margot Venetz, Cheffe de l'Office de Coordination des Institutions Sociales, DSSC

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes (ou groupement d'architectes) établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994. Ils doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)). Les architectes, qui forment une société simple ou une société en nom collectif doivent être associés les uns avec les autres depuis un an au moins. S'ils forment une société à personnalité juridique, celle-ci doit être inscrite au Registre du commerce depuis un an au moins. Dans l'un ou l'autre de ces cas, aucun des architectes de telles sociétés ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA142. L'un des architectes au moins doit remplir les conditions de participation. Les architectes, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation. Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte employé peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de leurs qualifications. Le bureau d'architecture Gaymenzel architecture Sàrl à Monthey, auteur d'une étude de mise aux normes, d'une estimation des coûts et du relevé de la Roseraie, est autorisé à participer au concours. Le bureau Voltolini architecture Sàrl à Vouvry, auteur de l'étude de faisabilité, est autorisé à participer au concours, car il met à disposition l'étude de faisabilité et les documents qu'il a produits.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 103 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 9 avril 2018.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS

Le site de la Castalie à Monthey s'étend dans un parc de 7 hectares. Il est composé de 11 bâtiments dont 4 pour sa partie hébergement. Ces bâtiments datent, pour les plus anciens de 1972, pour le plus récents, les Nouveaux ateliers de 2004.

Ces bâtiments conçus à l'origine pour l'accueil d'enfants se sont vus, au fil des années, attribués en bonne partie à des adultes. Population qui actuellement représente près du 70% des bénéficiaires des prestations de la Castalie.

Les effectifs ont augmenté durant ces 4 décennies, tout comme l'évolution des handicaps et le vieillissement des adultes. Cette évolution induit de nouveaux besoins chez les résidents et La Castalie doit adapter ses infrastructures pour assurer leur sécurité, tout comme leur qualité de vie.

En 2004, un nouvel espace pour les centres de jour a été construit, permettant ainsi d'accueillir plus de personnes adultes en externat de semaine.

Actuellement, avec le vieillissement des bénéficiaires, une grande partie des personnes auraient besoin de fréquenter l'internat à temps partiel ou complet. Il n'est souvent pas possible de répondre à leur demande, faute de place dans le secteur hébergement.

La décision de construire des bâtiments supplémentaires sur le site de la Castalie à Monthey amène une réflexion sur l'aménagement de l'ensemble du site. Ces bâtiments doivent s'insérer dans le complexe immobilier et favoriser les circulations entre les bâtiments.

Le parc arborisé doit être préservé dans la mesure du possible et même mis en valeur.

Dans son concept global, le maître de l'ouvrage aimerait que le projet compose un enchaînement continu d'espaces de vie dans lesquels évoluent les usagers, allant des plus intimes et privés aux espaces communautaires. Il devrait favoriser les 5 domaines de la personne, soit :

> **La motricité**

Mobilité et respect des gabarits, équilibre et aisance du déplacement, atteinte et préhension

> **La perception**

Perception des images, ressenti multisensoriel

> **La psyché**

Repérage et orientation, information et communication, simplicité et mémorisation

> **La prévenance**

Protection et sensation de sécurité, repos et ressourcement

> **L'adaptabilité**

Prédisposition et l'évolutivité, polyvalence d'usage

En conclusion, il s'agit de placer l'utilisateur au cœur du projet d'aménagement et humaniser les espaces de vie communs, dans le respect des singularités.

Font partie du présent concours d'architecture les phases 1 et 2 ci-dessous.

Phase 1

- > Agrandir, rénover et mettre aux normes le bâtiment de la Roseraie¹. Ce bâtiment d'un seul niveau sur sous-sol contient l'administration, une salle polyvalente, la salle à manger commune et la cuisine, mais aucun logement ni atelier. Une démolition reconstruction n'est probablement pas nécessaire
- > Construire un ou deux nouveaux bâtiments comprenant des logements et des centres de jour destinés à remplacer Champfleuri⁸ et à absorber l'augmentation des effectifs, ce qui représente une surface de plancher supplémentaire d'environ 3700 m²
- > Construire un couvert à bois et un local pour le service technique de 240 m²

Phase 2

- > Remplacer les 2 autres bâtiments construits en 1972 Acacias⁴ et Chantebise⁷ qui ont un facteur de conformité parasismique inférieur à 0.25 et le pavillon de physio³. Les locaux de thérapie devront être regroupés dans les locaux destinés à accueillir les usagers mineurs. Vu que l'institution doit continuer à fonctionner durant les travaux, afin de maintenir les résidents dans leur lieu de vie, d'éviter de multiplier les déménagements et la mise en place de locaux provisoires, un bâtiment ne peut être démolie que lorsque la construction destinée à le remplacer est terminée.

L'atelier – dépôt Champvert¹⁰ construit en 1987 peut être conservé ou démolie. En cas de démolition, les locaux qu'il contient doivent être remplacés.



BÂTIMENTS

1 Roseraie

Bâtiment administratif : cafétéria, salle de rythmique (polyvalente), salle de réunion-bibliothèque, lingerie et cuisine

2 Riverhôte

Bâtiment polyvalent : bureaux, salles de musicothérapie, de logopédie et psychothérapie, chapelle, salles de réunion, 1 unité thérapeutique, 2 groupes hébergement jeunes adultes (7 résidents)

3 Centre de physiothérapie

Salles de thérapie, accès piétons et personnes en fauteuil roulant.

4 Acacias

Bâtiment d'hébergement : 2 groupes médico-éducatifs (soins importants) au rez-de-chaussée, 3 groupes éducatifs pour les enfants et adolescents et 1 groupe d'adultes, environ 40 résidents

5 La Cordée

Classes (entrée zone dépose 1), environ 65 élèves et à l'opposé du bâtiment : Ateliers de formation jeunes adultes environ 20 apprentis (entrée zone dépose 2)

6 Les Dauphins

Salle de gymnastique, piscine (bain thérapeutique), salles d'ergothérapie et psychomotricité

7 Chantebise

Hébergement 2 groupes médico-éducatifs (rez-de-chaussée) et 4 groupes éducatifs, environ 40 résidents

8 Champfleuri

Hébergement 2 groupes médico-éducatifs (rez-de-chaussée) et 4 groupes éducatifs, environ 40 résidents

9 Module pour le service technique

10 Champvert

Module préfabriqué, accueille 3 centres de jour, ce bâtiment peut être démolie et remplacé

11 Nouveaux ateliers

Entrée, zone dépose 3, construits en 2004, 7 centres de jour et 1 local technique de stockage (actuellement transformé en centre de jour par manque de place)

12 Crèche " Les Petits Bonheur "

12 places pour les enfants et service informatique de la Castalie à l'étage supérieur

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. Il a été réalisé par le SBMA et pour les questions de distances aux limites, par les responsables concernés de la commune. L'examen a porté sur les points suivants :

Point 1 – délai de rendu

22 projets étaient parvenus au Service des Bâtiments pour le jeudi 3 août, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2 – respect du périmètre

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3 – respect des prescriptions officielles

A part quelques interprétations concernant les distances entre balcons, tous les projets respectent les prescriptions officielles. Ces interprétations n'apportant pas d'avantage déterminant, tous les projets peuvent être admis au jugement et à la répartition des prix.

Point 4 – programme des locaux

Le projet N°3 propose 6x6 ateliers pour le centre de jour. Le programme des locaux comportait une erreur corrigée par la réponse à une question adressée à tous les concurrents le 30 juin 2018. Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets et présentées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5 – valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de planchers et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 21 et 22 août 2018.

Tous les membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets. Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury décide d'admettre tous les projets à la répartition des prix.

ANALYSE DU SITE ET DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Le site de la Castalie à Monthey s'étend dans un parc de 7 hectares, situé au Nord de la commune de Monthey, en zone d'intérêt public. Il est traversé par une route communale à circulation restreinte (principalement à mobilité douce). Bordé sur deux côtés par la zone agricole, il est également ceint au Nord et à l'Est par des butes recouvertes de grands arbres qui l'isolent de la route des Aunaires et de la zone de villas avoisinante.

Le site est composé de 10 bâtiments datant de 1972, dont 4 dédiés au logement des pensionnaires. Ils ne répondent aujourd'hui plus aux besoins, notamment en termes de fonctionnalité et d'ergonomie. Un bâtiment supplémentaire construit en 2004 accueille 6 unités d'occupation rattachées à son centre de jour.

L'ensemble de ces bâtiments prend place dans un vaste espace paysager possédant de grandes qualités esthétiques et fonctionnelles. La mise en valeur de cet espace central majeur a été l'un des défis principaux des concurrents.

La nécessité d'adapter les bâtiments à l'évolution des besoins en accompagnement des bénéficiaires, de les mettre aux normes parasismiques et énergétiques en vigueur, la contrainte d'une intervention dans une institution en exploitation sont également des éléments qui ont rendu la recherche de solutions cohérentes et économiquement acceptables particulièrement difficiles.

RÉFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la qualité du site et des bâtiments existants. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des architectes. Il relève que les 22 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution des problèmes posés.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités exprimées dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- > Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants.
- > Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- > Expression architecturale et adéquation au thème.
- > Economie générale du projet.

ANALYSE DE DÉTAIL DES PROJETS

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| > N°1 "G3" | > N°11 "OCTOPUS" |
| > N°3 "DOLCE TERAPIA" | > N°12 "MEDDLE" |
| > N°5 "VAM" | > N°13 "LES FLEURS DES CHAMPS" |
| > N°8 "UNE VALSE A ONZE TEMPS" | > N°18 "TIC & TAC" |
| > N°10 "LE CHANT DES SIAMOIS" | > N°20 "AIRS" |

2^e Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des extensions proposées au site, aux bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet. Les projets suivants ont été éliminés :

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| > N°4 "ENSEMBLE" | > N°16 "LE JEU DES PERLES DE VERRE" |
| > N°6 "LE GRAND AIR" | > N°17 "STRAWBERRY FIELDS" |
| > N°9 "HYDE PARK" | > N°19 "LIVING" |
| > N°14 "TULIPE" | > N°21 "LIBELLULE" |

Tour de rattrapage

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de relever les projets suivants du 1^{er} au 2^e tour :

- > N°10 "LE CHANT DES SIAMOIS"
- > N°12 "MEDDLE"
- > N°13 "LES FLEURS DES CHAMPS"

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr.140 000 pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet	Nom	Montant
1 ^{er} prix	N° 15	" CARROUSEL "	Fr. 45 000
2 ^e prix	N° 22	" BLANC-SEING "	Fr. 40 000
3 ^e prix	N° 7	" SILKY "	Fr. 30 000
4 ^e prix	N° 2	" DO RE MI "	Fr. 25 000

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et de relation aux bâtiments existants. Les difficultés liées au fait que l'institution doit continuer de fonctionner durant les travaux d'extension et de remplacement des bâtiments étaient une contrainte qui rendait encore plus délicate la mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 15 " CARROUSEL ", la poursuite des études en vue de sa réalisation. Ce projet, par son attitude face aux bâtiments existants, au site plus particulièrement le parc, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage. Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA102 (édition 2014).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

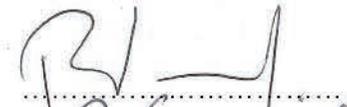
Judi 20 septembre 2018 à 17:30 heures
Halle B50
Zone industrielle en Bœuferrant-Nord 43
1870 Monthey

Les projets resteront ensuite exposés du vendredi 21 septembre au jeudi 4 octobre 2018, du lundi au vendredi de 16:00 à 19:00.

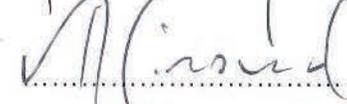
Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, ... à l'unanimité¹
décide d'attribuer le premier rang, ... 1er prix
au projet n° 15. " CARROUSEL "

Monthey, le 22 août 2018

Philippe Venetz



Michel Giroud



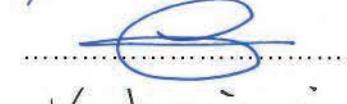
Martine Pfefferlé



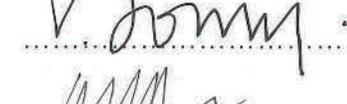
Yvan Marclay



Emilie Chaperon



Valérie Jomini



Marco Bakker



Adrian Kramp



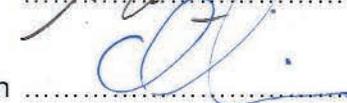
Samuel Calabrese



Jean-Luc Terrettaz



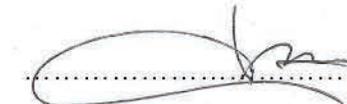
Thao Nguyen



Christophe Lugon-Moulin



Margot Venetz



Laurent Mayoraz







CONCOURS DE PROJETS

LA CASTALIE

1^{er} – 4^e PRIX

Ken Architekten BSA AG

Zürich – Suisse

Le projet "Carrousel" est constitué d'un ajout de trois nouveaux corps posés en périphérie du site et d'un complément pour le bâtiment administratif. Les deux volumes au Sud et au Nord s'articulent spatialement de manière claire avec le grand centre libéré remplacé par deux poches vides de plus petite taille. Le troisième volume, au Sud du bâtiment administratif, complète spatialement le cercle autour de ce centre vide.

A première vue, les nouveaux bâtiments subdivisés en deux ou trois ailes, paraissent grands. Cependant, grâce à l'extrême finesse d'échelle des membres, les corps sont bien proportionnés et sont par l'adaptation de la hauteur des bâtiments capables de s'intégrer intelligemment aux différentes échelles existantes sur et autour de la parcelle. Les bâtiments existants, d'un étage sont clairement identifiables dans la lecture programmatique et les différences de hauteur aident à s'orienter sur le site. Vers le Nord, où se trouvent les maisons individuelles, l'intervention reste plus basse et fine avec ces deux et trois étages. Le grand bâtiment au Sud par contre, composé de trois membres, occupe d'une manière évidente le triangle résiduel du site et tisse ainsi un lien avec les bâtiments de plus grande taille au Sud-Ouest. A l'intérieur du parc, une ceinture de circulation donne un accès net et efficace vers les entrées des différents bâtiments. En utilisant le réseau routier existant, le parc est libre de voiture. De nouvelles promenades piétonnes relient les bâtiments au parc et créent une variété de séquences d'espaces extérieurs différents.

La surélévation du bâtiment administratif avec un volume plus grand en porte à faux au-dessus de l'entrée marque clairement l'accueil dans le site. On trouve à l'étage, l'administration, la salle de conférence et la bibliothèque qui permettent des synergies avec les locaux existants. La nouvelle salle polyvalente, qui chevauche partiellement la grande salle existante, délimite la terrasse et unifie l'expression du complexe côté parc.

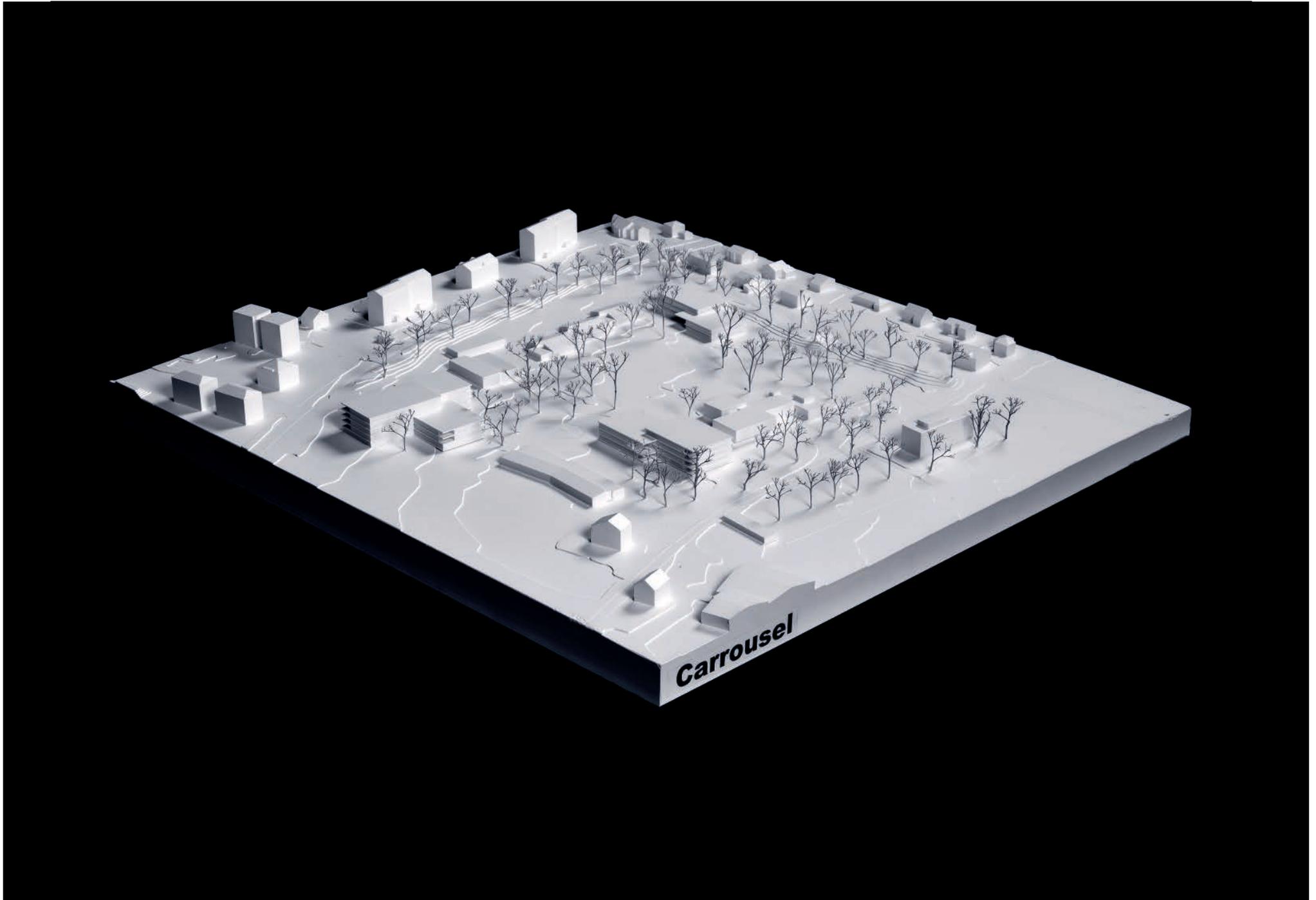
Collaborateurs

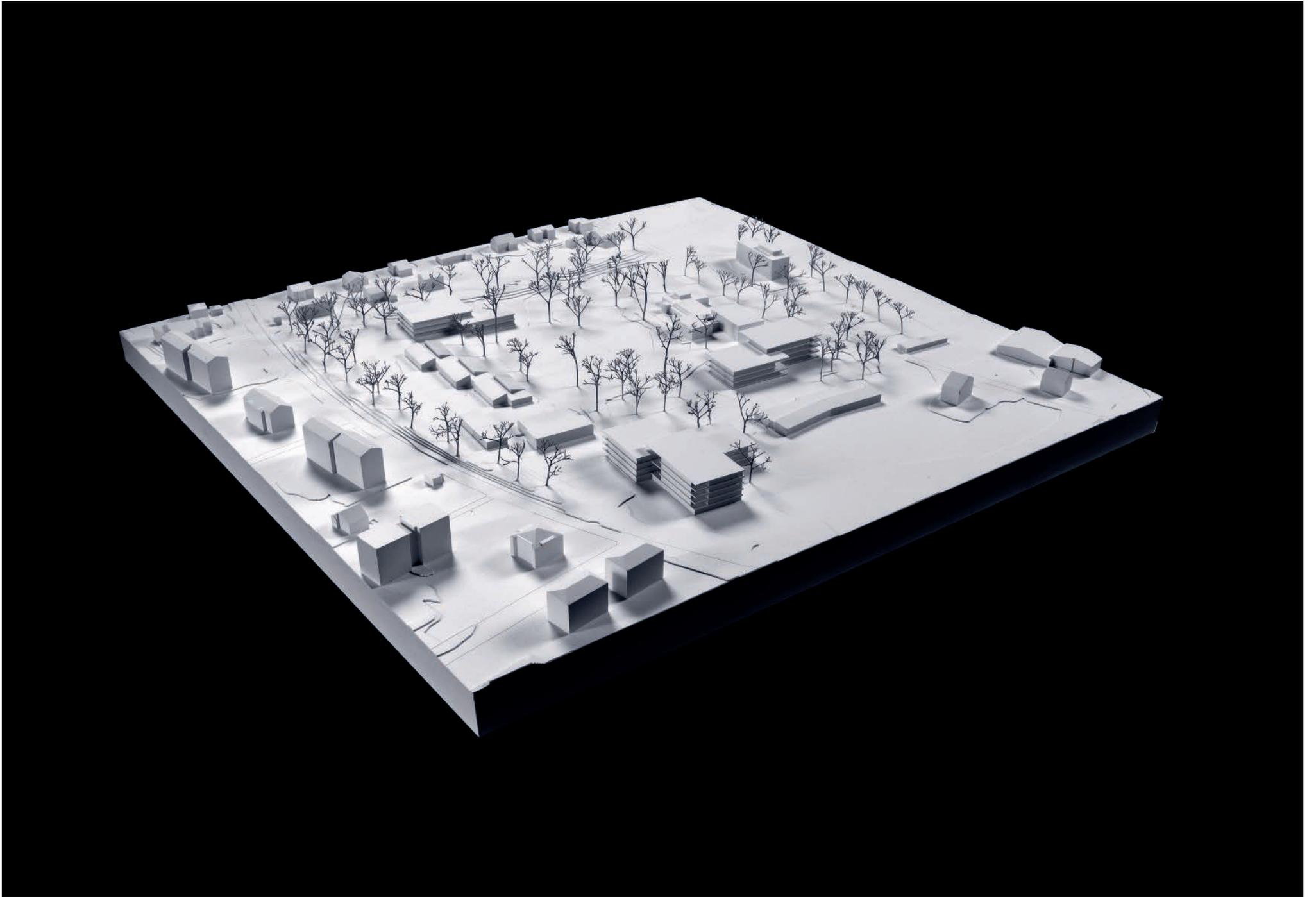
Jürg Kaiser, Lorenz Peter, Martin Schwager, Thomas Hofer, Manuela Gassler & Pia Uebeländer

Les nouveaux corps, composés de deux ou trois ailes sont organisés autour d'un escalier central avec ascenseurs. La composition offre une lisibilité claire des différentes unités, dotées de leur caractère propre selon la position des ailes. Le concept de base, être ensemble dans un grand bâtiment en gardant l'autonomie et l'intimité pavillonnaire des ailes offre, en plus d'une possibilité d'identification intéressante, un grand potentiel pragmatique de synergie entre groupes. Dans la superposition des ailes, on trouve des loggias sur deux étages qui éclairent les parties du centre et servent de lieu de rencontre généreux. Au niveau plan, la taille de l'espace de distribution varie et crée des zones différentes, fonctionnelles et spatialement riches. Les portes des chambres s'ouvrent dans des niches vers l'extérieur pour laisser de la place à l'intérieur. Une porte coulissante, côté façade, met généreusement la salle de bain en relation " enfilade " avec la chambre.

Grâce à une ossature de noyau avec poteaux-dalles et remplissage en parois de panneaux préfabriqués, le plan offre une grande liberté d'organisation d'étage. Les façades sont composées de plusieurs couches avec des balcons à la française sur tout le pourtour des ailes. Le filigrane de la façade met le parc en forte relation avec l'intérieur des chambres en gardant une atmosphère intime. Similaire à une couronne d'arbre, la façade avec sa protection solaire en tissus crée profondeur et une ombre douce.

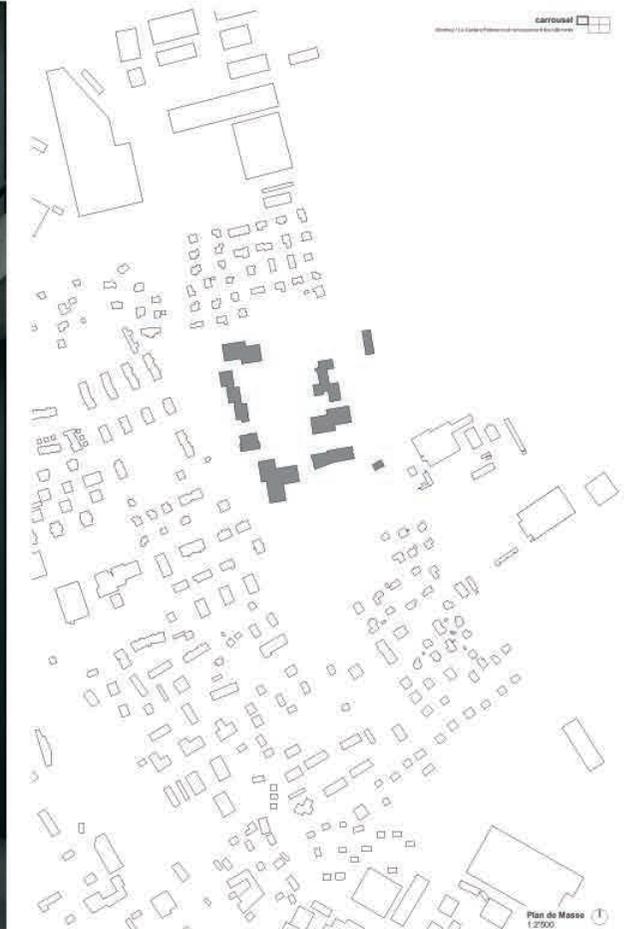
Malgré le volume assez élevé du projet actuel, la compacité des volumes, la rationalité du plan empilé et les possibilités de réalisation par étapes devraient permettre des économies de moyens dans le futur développement du projet en gardant la richesse de ses qualités spatiales.







Vue de la terrasse en double hauteur



L'ensemble de La Castelle

Le site medio-écoté de La Castelle est une exception dans le paysage urbain de la ville de Barcelone. Contrairement aux autres, il n'a pas de vue sur la mer, mais sur la ville. L'ensemble est composé de deux bâtiments, un à l'ouest et un à l'est, reliés par un pont. Les bâtiments sont reliés à la ville par un pont. Les bâtiments sont reliés à la ville par un pont. Les bâtiments sont reliés à la ville par un pont.

Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier.

En ajoutant systématiquement les nouvelles constructions en fonction de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier.

Phasage

La progression du projet permet une réalisation en étapes sans perdre de vue l'ensemble du projet. La progression du projet permet une réalisation en étapes sans perdre de vue l'ensemble du projet. La progression du projet permet une réalisation en étapes sans perdre de vue l'ensemble du projet.

Flux de circulation

Afin de garantir un mouvement fluide, les flux de circulation sont optimisés. Afin de garantir un mouvement fluide, les flux de circulation sont optimisés. Afin de garantir un mouvement fluide, les flux de circulation sont optimisés.

En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé. En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé. En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé.

Dans le cadre de l'extension des services existants, les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier.

La Rosale

La planification de la partie administrative permet de garantir une progression fluide. La planification de la partie administrative permet de garantir une progression fluide. La planification de la partie administrative permet de garantir une progression fluide.

Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier.

En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé. En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé. En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé.

Champfleuri, Chantabois et Acacias

Les trois ouvrages sont construits de la même façon et se complètent. Les trois ouvrages sont construits de la même façon et se complètent. Les trois ouvrages sont construits de la même façon et se complètent.

La construction de nouvelles constructions permet de garantir une progression fluide. La construction de nouvelles constructions permet de garantir une progression fluide. La construction de nouvelles constructions permet de garantir une progression fluide.

En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé. En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé. En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles voies piétonnes est créé.

Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier. Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, ce qui permet de maintenir les caractéristiques du quartier.

Construction et matérialisation

- Gros œuvre, construction à ossature en béton
- Façades vitrées en bois profilées avec un vitrage vertical
- Toiture plate avec végétation extensive, installation photovoltaïque
- Mur de façade en béton avec revêtement extérieur
- Démontage construction sur place en méthode traditionnelle

- Réalisation de voirie, revêtement souple en granulat de cailloux, revêtement et pavés à l'effacement de surface

Economie et durabilité

- Structure simple avec ponts structurels en béton préfabriqué
- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction

- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction

- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction

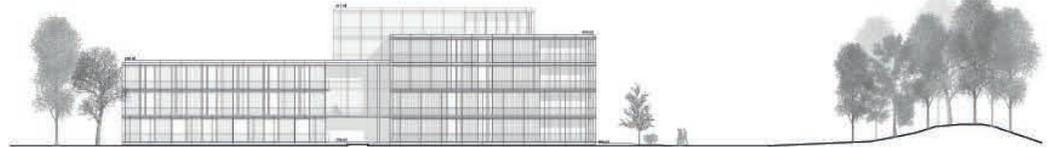
- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction
- Réutilisation des matériaux de construction

carrousel

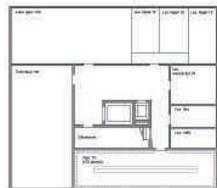




Nouveau Acacias
Elevation sud 1/200



Nouveau Champfleuri
Elevation nord 1/200



Nouveau Champfleuri
Sous-sol 1/200

Nouveau Champfleuri
Raz-de-chaussée 1/200

Nouveau Champfleuri
1./2. Etage 1/200



Coop A
Elevation est 1/200

Nouveau Champfleuri

Nouveau Champfleuri

La Source

Nouveau Acacias



La Roseraie
Coupe C 1:200



Nouveau Chantebise
Rez-de-chaussée 1:200

Adèle Group 1
Niveau -0.40



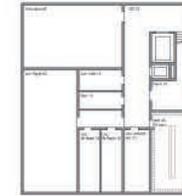
Adèle Group 1
niveau -0.40

Nouveau Champfleuri
3. Etage 1:200



Adèle Group 11
niveau 0.00

Nouveau Champfleuri
4. Etage 1:200



Nouveau Chantebise
Sous-sol 1:200



Nouveau Chantebise
Coupe D, élévation ouest 1:200



Nouveau Acaas
Coupe B, élévation ouest 1:200

La Roseraie

Nouveau Chantebise

Nouveau Champfleuri
Coupe B 1:200

Dreier Frenzel Sàrl

Lausanne – Suisse

Le projet "Blanc-seing" propose d'étendre le parc jusqu'aux limites de la parcelle. Se référant à un tableau de René Magritte du même nom, il tente de créer un lien fort entre bâtiment et nature.

Trois bâtiments en forme de L sont placés aux angles du site, seul l'angle Nord Est reste libre pour accueillir une partie du parking. La parcelle est limitée par une couronne forestière. Cette implantation génère un nouvel ensemble paysager qui permet d'intégrer le chemin communal de Champerfou aux réseaux de chemins et routes du nouveau site. L'accès automobile aux bâtiments se fait par une route en boucle à l'intérieur du parc. Un système de chemins piétons dans le parc relie les différents bâtiments entre eux. Plus particulièrement la position du bâtiment C, situé à l'entrée du site, est déterminante pour la définition du nouveau parc. Ayant l'avantage d'offrir une entrée bien définie, son emplacement pose plusieurs questions au niveau fonctionnel. D'une part la proximité avec la ferme voisine et les nuisances engendrées par un bâtiment agricole et d'autre part le fait que les résidents de ce bâtiment devront traverser le chemin de Champerfou pour se rendre aux ateliers de jour et au parc. Les risques liés au trafic automobile tendraient à réduire l'autonomie de certains résidents. S'ajoutent à ces deux premiers points, les nouvelles distances à parcourir par le personnel soignant et les résidents. La proposition de phasage est bien pensée. Dans une première étape, le bâtiment B est construit, permettant de démolir le bâtiment existant de Champfleuri, puis suivent l'extension de la Roseraie et la construction du couvert à bois, impliquant le déplacement des garages de bus. En deuxième étape, le bâtiment de Champvert est démoli, permettant la construction du bâtiment C, suivi de la démolition du bâtiment de Chantebise et de la construction du bâtiment A. Finalement, le bâtiment des Acacias et les locaux de thérapie sont démolis, permettant la modification des parkings et la finalisation des aménagements extérieurs.

Le bâtiment A situé à proximité du bâtiment existant des classes, abrite sur un étage et demi les mineurs. Au rez-de-chaussée se trouvent les espaces de thérapie. Le bâtiment B, situé à l'angle Sud-Ouest, abrite les adultes sur 3 étages et demi. Au rez-de-chaussée, dans l'aile Est se trouvent les ateliers de jour. Finalement le bâtiment C,

Collaborateurs

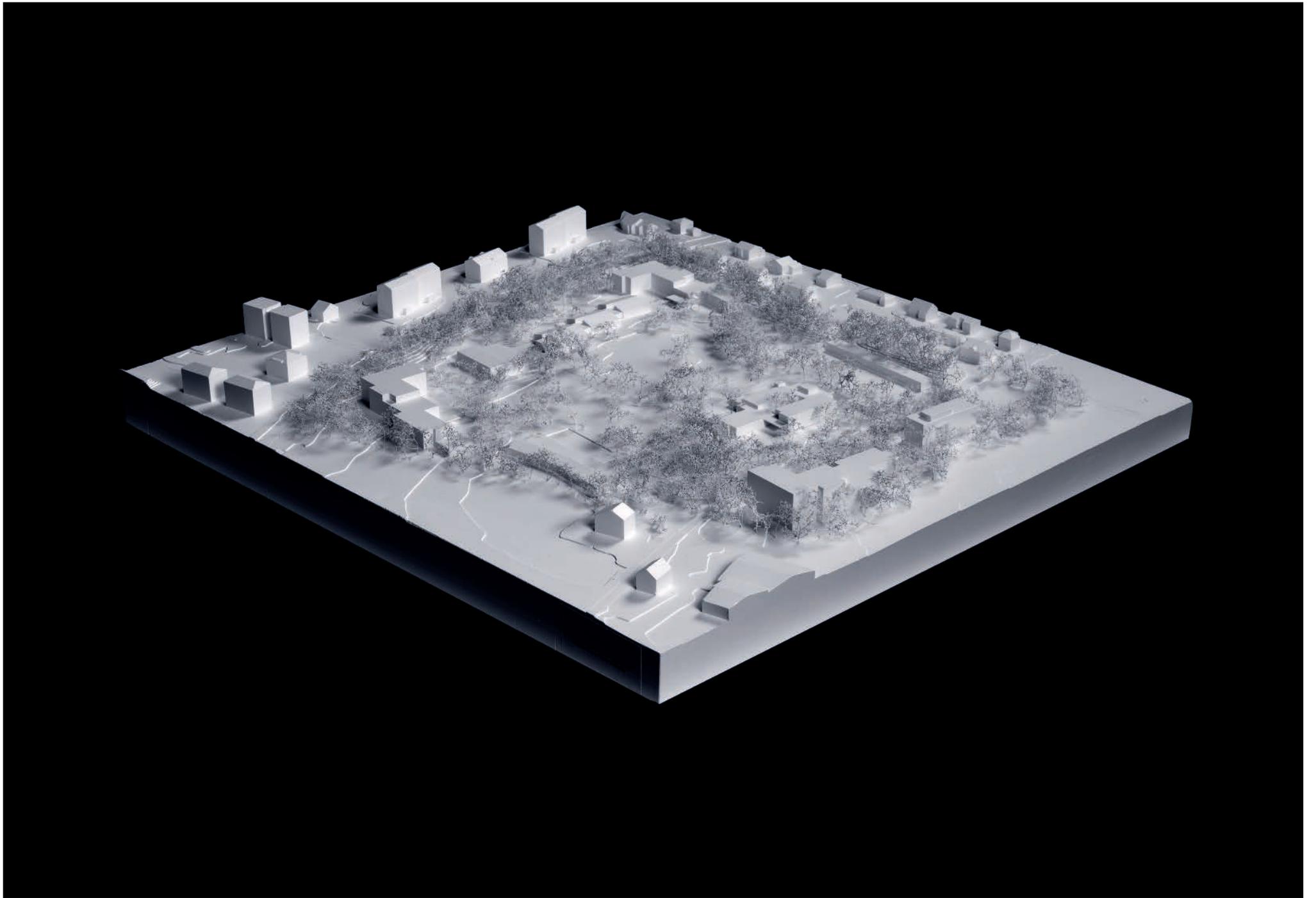
Yves Dreier, Eik Frenzel, Oscar Gential, Thomas Cristea & Vianney Fivel

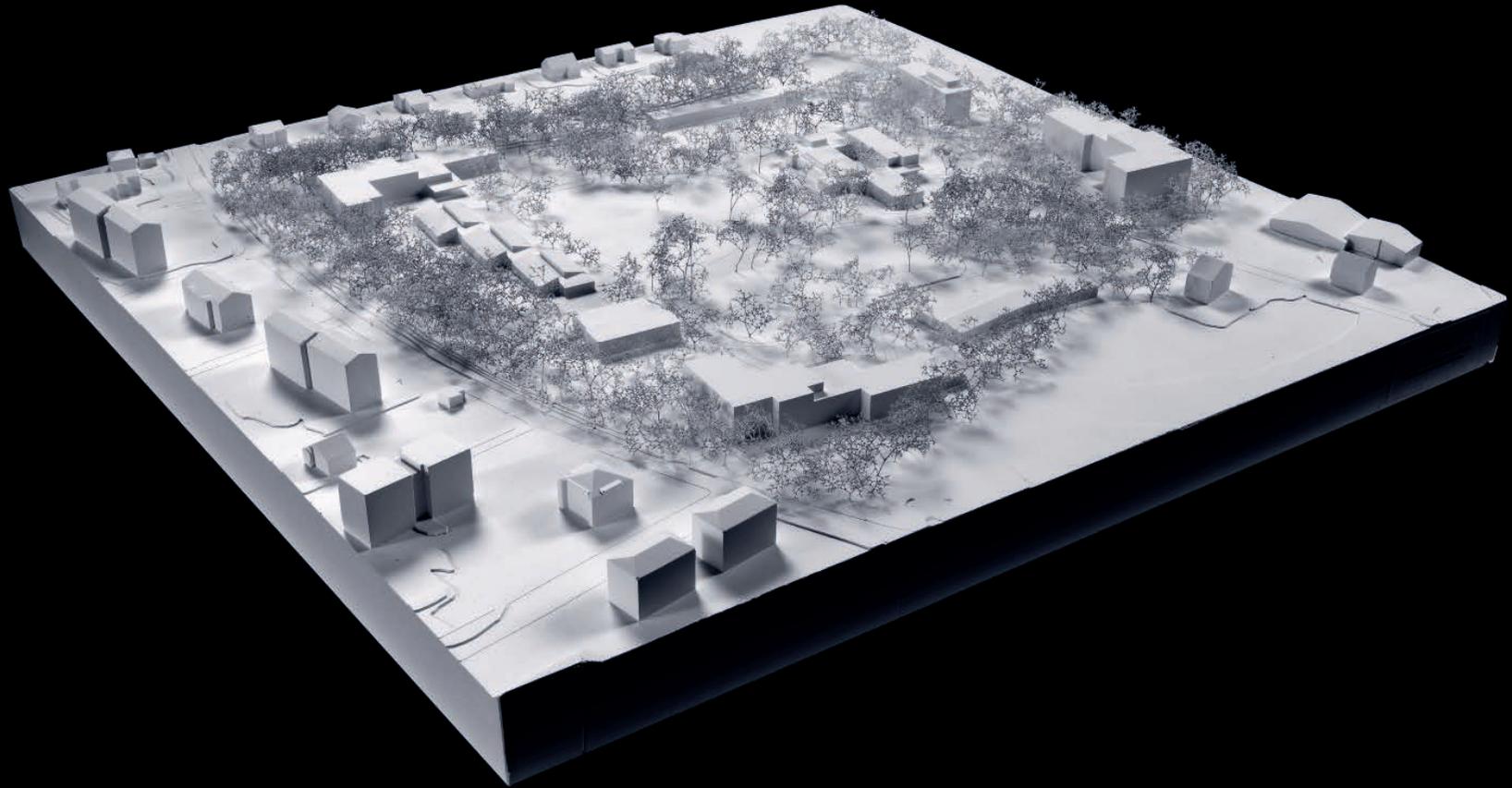
situé à l'entrée du site côté Est, abrite lui aussi les adultes sur 5 étages et demi. La typologie de base se retrouve dans les 3 bâtiments et s'organise en 3 parties: une zone centrale d'entrée comportant les espaces de jour et 2 ailes de part et d'autres dans lesquelles se trouvent les chambres. Ces 3 parties sont assemblées pour former des volumes en L déboîtés orthogonalement, de manière à optimiser leur intégration dans le parc, faisant là encore référence au tableau de René Magritte et consolidant ainsi l'envie de fusionner bâtiment et nature.

L'accès aux groupes se fait au rez-de-chaussée par un couvert. Les ascenseurs et les escaliers sont séparés, l'accent est clairement mis sur l'accès par les ascenseurs. Aux étages, les résidents accompagnés arrivent dans un hall qui fait face à une grande terrasse et permet d'accéder de part et d'autre à un vestiaire qui mène à l'espace de jour principal. Les escaliers sont très pratiques, ils desservent la terrasse et l'espace commun par le biais de deux portes distinctes. La proposition de dissocier les escaliers et les ascenseurs permet de répondre de manière très efficace aux contraintes de protection incendie. Du point de vue de l'orientation, cette disposition n'est néanmoins pas totalement convaincante. Par contre, la séquence spatiale du plan génère une hiérarchie des espaces très bien adaptée à l'utilisation. L'organisation précise des plans d'étages et la typologie des chambres et des salles de bains répondent aux demandes des utilisateurs.

L'intervention sur le bâtiment de la Roseraie propose une extension sur deux étages qui vient se placer devant l'entrée actuelle. La nouvelle salle polyvalente se trouve au rez-de-chaussée, les nouveaux bureaux sont organisés à l'étage de celle-ci. L'extension génère ainsi un patio d'une grande cohérence entre la cafétéria et la nouvelle salle polyvalente. La principale qualité du projet Blanc-seing réside dans la valorisation du parc et la grande générosité paysagère ainsi proposée. Le jury salue le parti architectural fort du projet lié à une lecture précise du contexte paysager et du contexte bâti.

Le volume du projet se situe dans la moyenne.





Blanc-seing

Détail et emplacement du bâtiment A, Le Clos à Marly.



Novembre bâtiment A, Rue C

Le Blanc-seing dispose en son site de végétaux variés et variés. Les toitures d'arbres et les façades de béton pour les deux bâtiments dans une composition végétale. Les espaces extérieurs sont aménagés pour le confort des habitants. Les espaces extérieurs sont aménagés pour le confort des habitants. Les espaces extérieurs sont aménagés pour le confort des habitants.

Les espaces extérieurs sont aménagés pour le confort des habitants. Les espaces extérieurs sont aménagés pour le confort des habitants. Les espaces extérieurs sont aménagés pour le confort des habitants.

L'architecture bâtiment A, B et C est conçue en fonction des deux espaces verts, afin de maximiser, offrir ainsi un grand lieu de plaisir pour les habitants.

Bâtiment A - secteur MINEUR

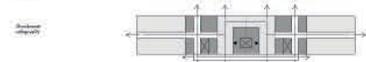
Le bâtiment principal dans la dérive est une succession de deux étages, par sa déformation, se glisse entre les arbres pour se connecter le plus grand possible.

Le bâtiment A accueille tous les services programmes de secteur mineur et est donc le bâtiment central, le plus grand et le plus complexe. Il est conçu pour être un bâtiment central, le plus grand et le plus complexe.

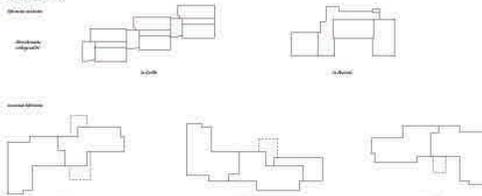
Usage et structure



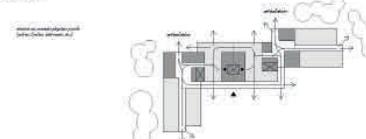
Module type



Morphologie des



Urbanisme



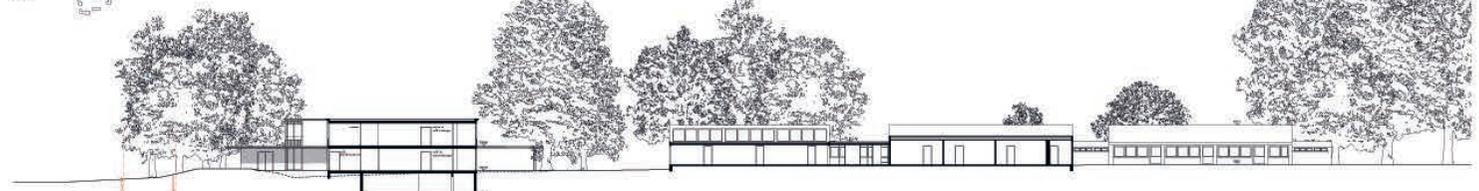
Bâtiment A - secteur MINEUR



1^{er} étage
1300
Programme Mineur



2nd étage
1300
Programme Mineur



Élévation sud
1300



Élévation nord
1300

Blanc-seing

Restauration et réaménagement des bâtiments de la Cité de la Musique



Bâtiment Roseraie

Actuellement, le bâtiment de la Roseraie possède une vitrine d'orientation qui lui rendait deux usages. Une roseraie de côté de chemin de la Chapelle et qui était une serre abritée d'arbustes et végétaux et l'autre de côté de la grande piscine de parc qui portait le nom de la Cité.

Le projet consistait à restaurer et réaménager le grand hall et ses annexes dans la continuité qui longe l'ancienne roseraie – de même côté de parc.

L'extension et le réaménagement proposés se situent à l'arrière du bâtiment en particulier l'aile – avec notamment un nouvel observatoire astronomique par la partie de la Cité de la Musique.

Les différents programmes proposés s'inscrivent dans un cadre architectural et paysager de la Roseraie – à savoir dans le parc de la Cité de la Musique. L'architecture proposée, qui s'inscrit dans le contexte du bâtiment existant, est conçue pour être en harmonie avec le parc et la Cité de la Musique.

La nouvelle aile polychrome en béton blanc et la toiture avec de larges bandes d'acier. Ce bâtiment s'inscrit dans l'architecture et le paysage existants de la Cité de la Musique.

Tous les sites de bâtiments de la Cité de la Musique ont été étudiés, le projet et le programme ont été définis. Ce projet a permis de créer un lien entre le bâtiment existant et le nouveau et de créer un lien entre le bâtiment existant et le nouveau et de créer un lien entre le bâtiment existant et le nouveau.

De nouveaux bâtiments ont été ajoutés à l'angle et la partie administrative existante au projet de réaménagement. En fait, il s'agit de la Cité de la Musique et de la Cité de la Musique. Le bâtiment existant est le bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant.

Le bâtiment de la Cité de la Musique est un bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant. Le bâtiment existant est le bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant.

Le bâtiment existant est le bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant. Le bâtiment existant est le bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant.

Le bâtiment existant est le bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant. Le bâtiment existant est le bâtiment existant et le bâtiment existant est le bâtiment existant.

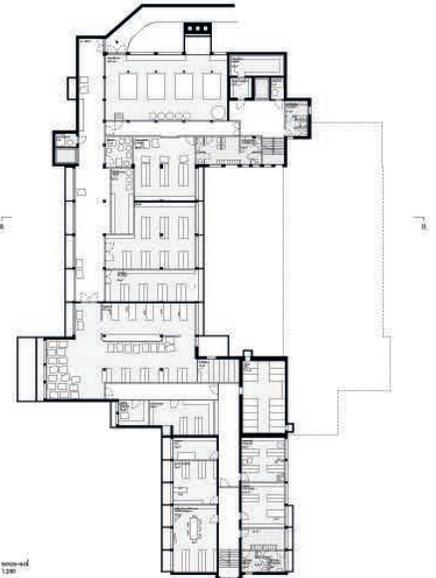
Bâtiment Roseraie



vue d'ensemble
1:200

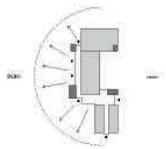


17 étage
1:200

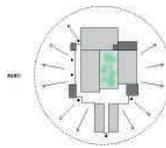


niveau -1
1:200

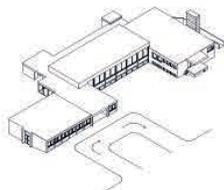
Bâtiment existant



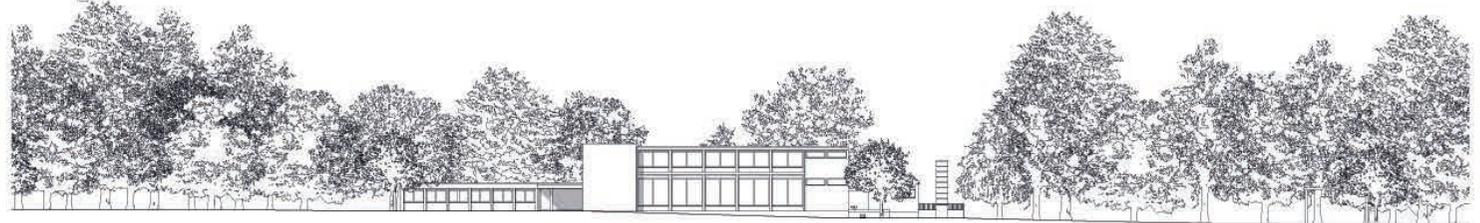
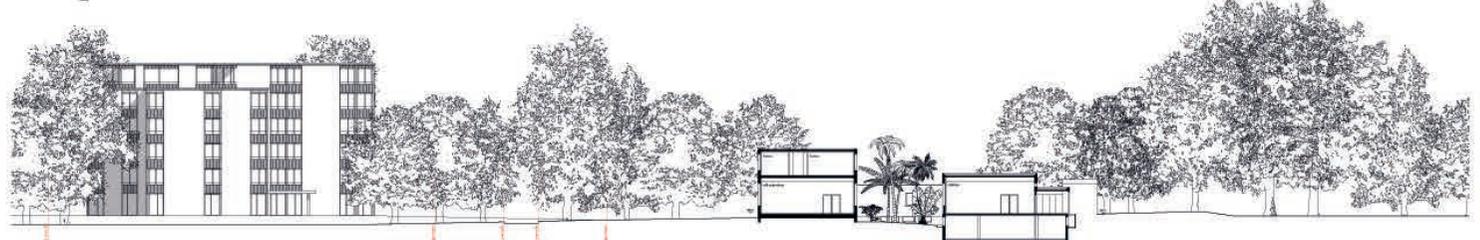
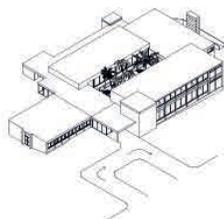
Facilité d'accès



Valeurs existantes



Valeurs avec extension





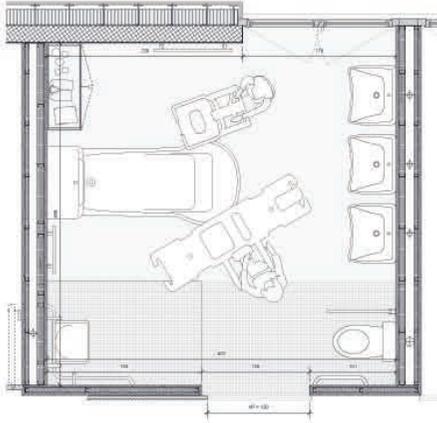
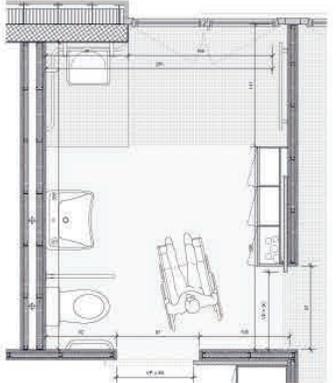
Bâtiment C - secteur ADULTE

Pour un meilleur confort, les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages.

Le bâtiment C regroupe 17 groupes d'activités de soins adaptés à différents usages. Pour garantir un meilleur confort, les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages.

Salles de bain

Les salles de bain sont conçues pour être polyvalentes et adaptées à différents usages. Les salles de bain sont conçues pour être polyvalentes et adaptées à différents usages. Les salles de bain sont conçues pour être polyvalentes et adaptées à différents usages.



Bâtiment C - secteur ADULTE

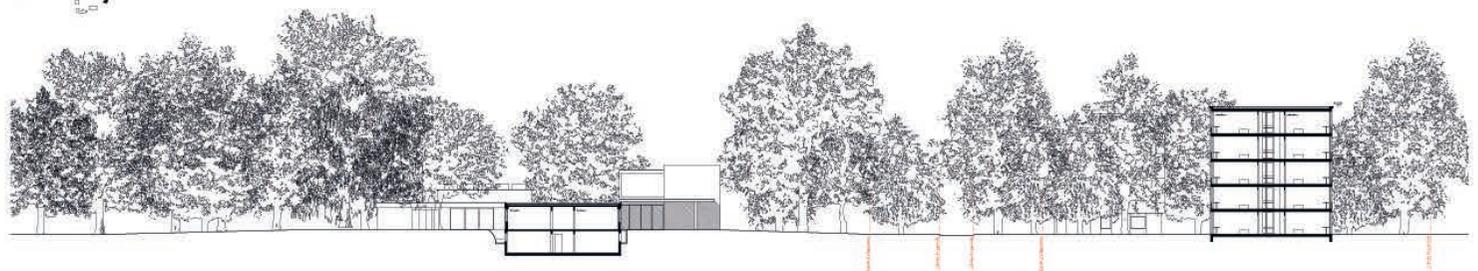
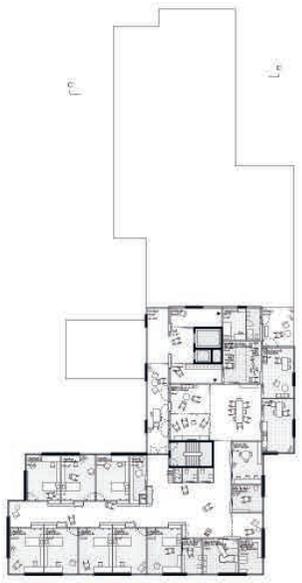
coupe A



coupe B



coupe C



élévation sud



Bonnard Woeffray

Monthey – Suisse

Le projet "Silky" met en valeur le parc au cœur de La Castalie en disposant les nouveaux bâtiments en sa périphérie. Partant de la démolition des logements existants, le projet affirme le fonctionnement actuel du site, avec les accès et une circulation traversant le site à l'Est et les bâtiments de vie et de fonction à l'Ouest.

Le bâtiment de l'administration est agrandi d'une nouvelle salle polyvalente et rehaussé dans la partie Sud avec des nouveaux bureaux. Par ces mesures, il confirme naturellement son statut de bâtiment d'entrée de l'institution. Un nouveau bâtiment d'accueil de jour est disposé à proximité de l'entrée et des ateliers existants. Les logements quant à eux sont disposés dans la profondeur du site, de part et d'autre du bâtiment des salles de classes.

Deux cours desservent dans la frange Sud du site d'abord les ateliers et ensuite les logements pour adultes, offrant des vues croisées vers le parc. Le projet propose une sorte de concentration des masses au Sud du site tout en trouvant un équilibre avec le contexte. Les volumes riches en articulations s'imbriquent tel un "tétris" et offrent des orientations multiples. L'accroche se fait à l'Est par des volumes bas dont la hauteur augmente jusqu'à rez +2 à l'Ouest. Certains rapports entre bâtiments et espaces interstitiels semblent problématiques, d'où probablement la différence entre la maquette et les plans.

Le concept de circulation prévoit deux routes en cul-de-sac desservant séparément les logements des mineurs et ceux des adultes. Si cette disposition permet de limiter le croisement entre les résidents à l'intérieur du parc et les véhicules de transports, le quotidien nécessiterait plutôt une organisation sous forme d'une boucle. L'entrée aux nouveaux ateliers est ramenée vers l'intérieur du site, loin du parking. Le projet prévoit une répartition du programme en plusieurs bâtiments bien définis dans leurs fonctions. Le premier propose l'entrée et l'accueil de l'institution. Il dédouble la cafétéria par une salle polyvalente du côté de la terrasse actuelle. Ces deux espaces étant reliés par un couloir central. Les nouvelles terrasses sont prévues au Sud et au Nord de la nouvelle salle polyvalente.

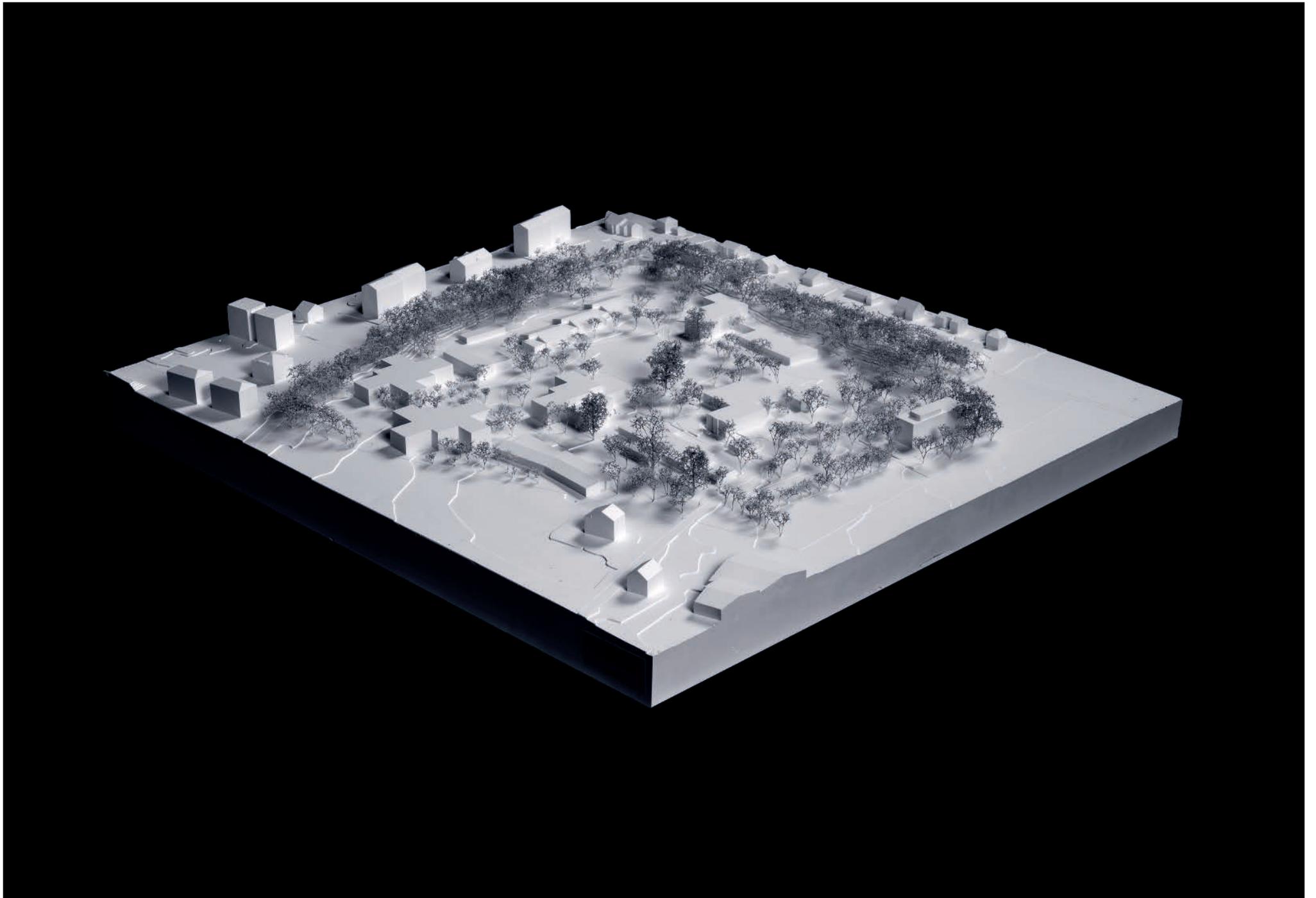
Collaborateurs

Vincent Barindelli, Pierre Nebel, Thibault Yersin, Sonia de Castro-Alves & Laura Sacher

Le deuxième bâtiment Est abrite l'accueil de jour et les ateliers. Il s'organise sur un seul étage, permettant un bon fonctionnement quotidien. Un couloir central avec des élargissements sous forme de hall dans les extrémités distribue le bâtiment efficacement.

Les logements pour adultes sont répartis en trois volumes au Sud-Ouest de la parcelle et complètent l'ensemble bâti. Ces logements sont constitués par des corps à 4 bras excentriques, rassemblant chaque fois deux unités en forme de L reliées par une cage d'escalier et d'ascenseur centrale. Les logements des mineurs reprennent une organisation similaire aux unités de logements adultes tout en bénéficiant d'une situation moins exposée aux nuisances de la route. Les locaux de thérapie sont accrochés au bâtiment de logements des mineurs et s'organisent de manière compacte sur un seul étage. Les unités de logements des adultes et des mineurs fonctionnent sur un même concept. L'entrée à chaque unité se fait dans la partie centrale, dans l'articulation du L. D'un côté du L est organisé la partie jour avec un balancement habile entre espaces à manger, séjours ouverts, espaces cuisine et accueil familial fermés aboutissant à une des deux terrasses de l'unité. De l'autre côté de l'entrée se situent les chambres (partie nuit / calme) avec une autre terrasse en bout de couloir. Cette disposition offre non seulement une certaine variété des lieux de séjour mais prend en compte les questions d'intimité, d'acoustique de manière très sensible. Le projet propose une construction en éléments bétons préfabriqués sandwich, illustrant par le jeu des joints l'échelle des pièces derrière la façade. Des fenêtres françaises généreuses avec balustrades fines offrent aux résidents des belles vues à l'extérieur et vers le parc. Le principe d'ouverture calme et rythmé dans les parties latérales des chambres est contrebalancé par les généreux balcons-coursives en fin de volume.

Si le projet convainc par la précision et la justesse des unités d'habitation en soit, il pose la question des rapports de proximité entre les bâtiments, avec des loggias-coursives qui accentuent encore ces situations de vis-à-vis. Malheureusement les auteurs n'ont pas représenté celles-ci dans la maquette, choix qui laisse le jury douter de la viabilité de ces rapports entre bâtiments. Le phasage du projet semble plausible. Malgré les formes assez complexes les valeurs statistiques sont légèrement inférieures aux moyennes.







CENTRE MEDICAL DE LA CASTILLE (MONTPELIER)
 REORGANISATION DES INFRASTRUCTURES
 CONCOURS D'ARCHITECTURE AOUT 2014

INFORMATION
 Le projet de réaménagement des infrastructures de la Castille a pour objectif de répondre à la demande croissante de soins et de soins de suite et de rééducation. Le projet est divisé en deux phases : la première phase concerne la réorganisation des infrastructures de soins de suite et de rééducation, la seconde phase concerne la réorganisation des infrastructures de soins de jour et de soins de nuit.

MOBILITE
 Le projet est divisé en deux phases : la première phase concerne la réorganisation des infrastructures de soins de suite et de rééducation, la seconde phase concerne la réorganisation des infrastructures de soins de jour et de soins de nuit.

MORPHOLOGIE
 Le projet est divisé en deux phases : la première phase concerne la réorganisation des infrastructures de soins de suite et de rééducation, la seconde phase concerne la réorganisation des infrastructures de soins de jour et de soins de nuit.

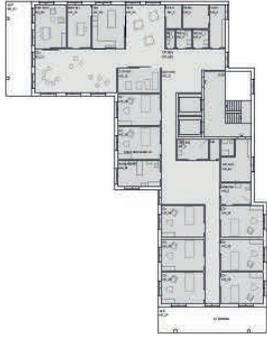


TYPLOGIE
 Chaque bâtiment comprend plusieurs unités d'habitat. Les trois bâtiments du secteur sud-ouest ont 17 étages d'habitat. Les deux autres bâtiments ont 15 étages d'habitat. Chaque appartement est composé de deux ou trois pièces. Les appartements sont répartis dans les bâtiments de manière à assurer une bonne ventilation naturelle et un ensoleillement optimal. Les appartements sont répartis dans les bâtiments de manière à assurer une bonne ventilation naturelle et un ensoleillement optimal.



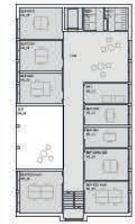
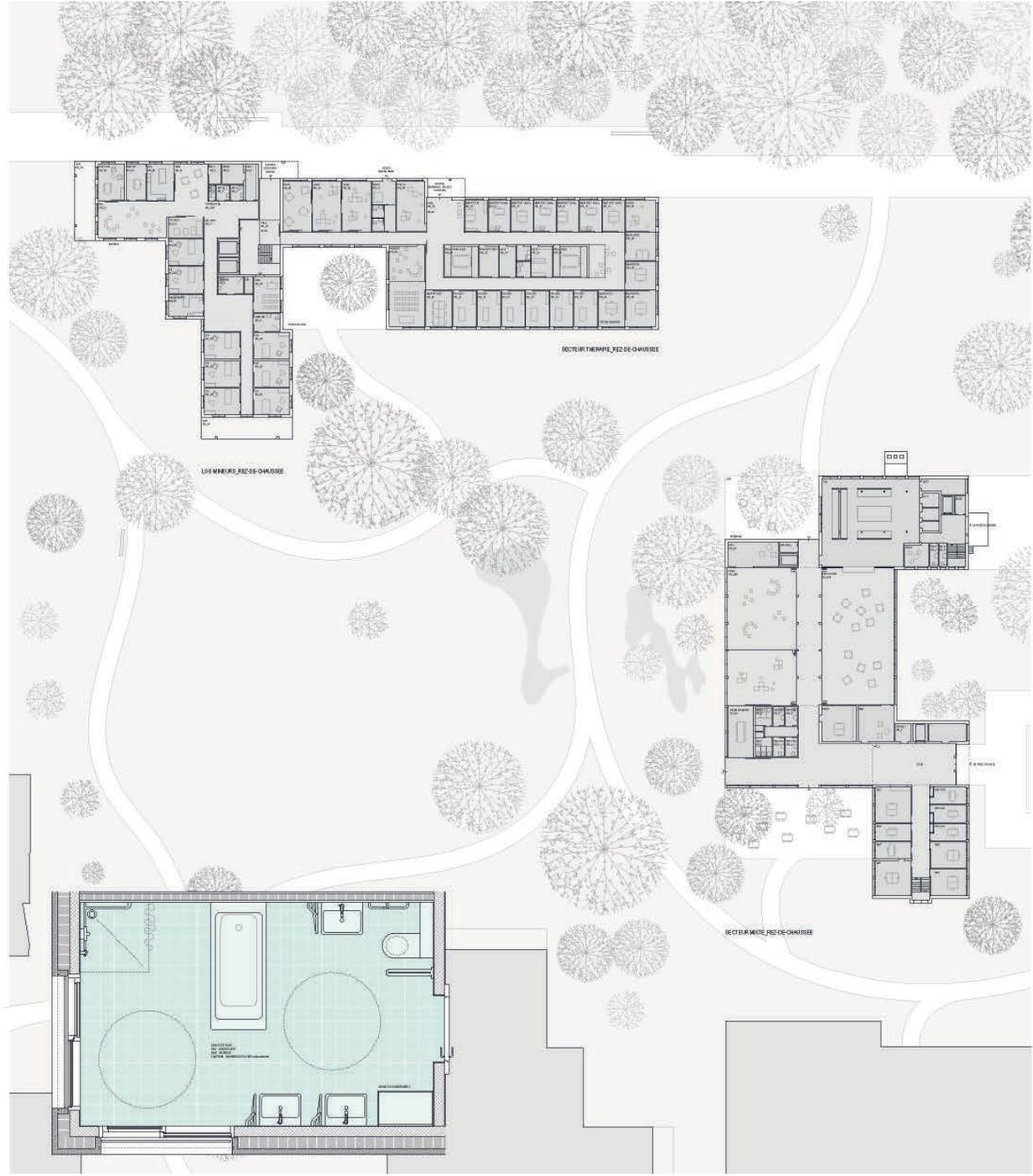
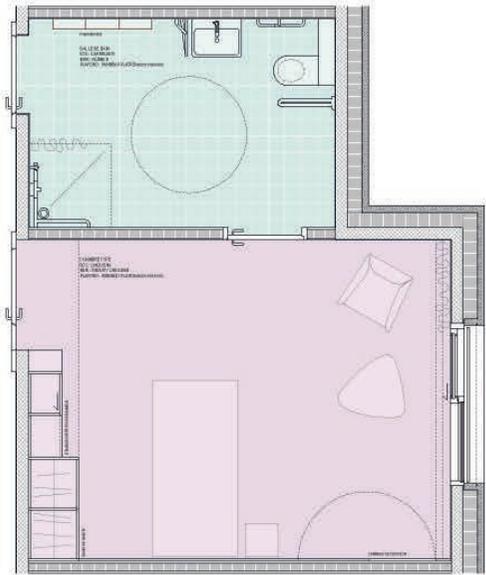
ESPACE
 Les espaces de circulation sont répartis dans les bâtiments de manière à assurer une bonne ventilation naturelle et un ensoleillement optimal. Les appartements sont répartis dans les bâtiments de manière à assurer une bonne ventilation naturelle et un ensoleillement optimal.





LOU MMEURE, ETAGE TYPE

La chambre type présente une dimension (profondeur de 2400/10) en plus un espace pour le patient, soit de largeur variable. L'entrée est placée contre une cloison afin de former un couloir à l'intérieur de la chambre. Elle est approvisionnée dans toutes les directions (coulisses de câbles électriques, tuyaux d'eau chaude et froide, tuyaux de gaz, tuyaux de ventilation, etc.). Les portes sont à double battant, elles sont conçues pour deux personnes. La porte ouverte se situe dans le sens de l'entrée. Les portes sont à double battant, elles sont conçues pour deux personnes. La porte ouverte se situe dans le sens de l'entrée. Les portes sont à double battant, elles sont conçues pour deux personnes. La porte ouverte se situe dans le sens de l'entrée.



SECTEUR WHITE, ETAGE



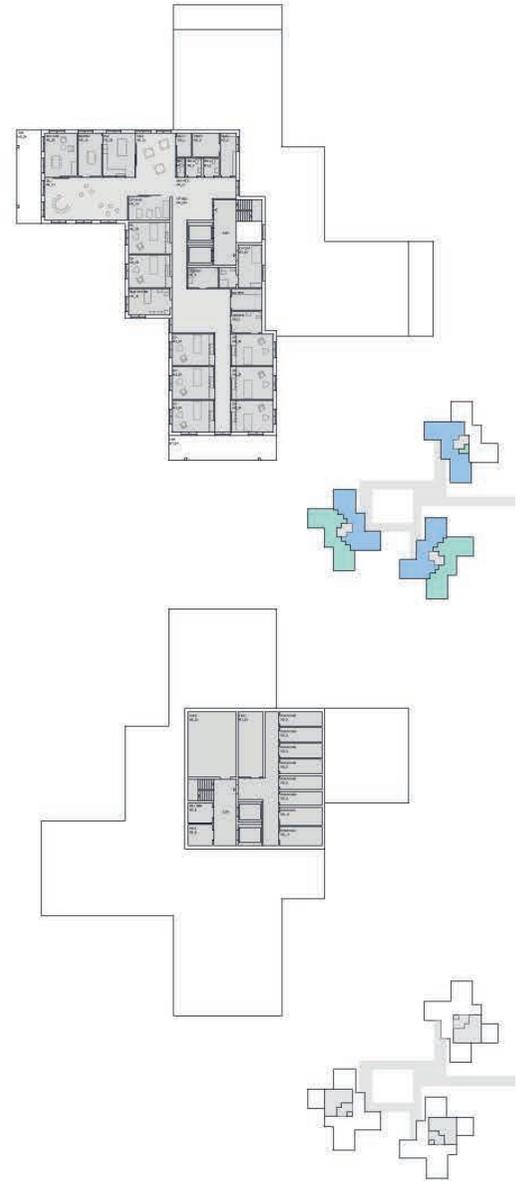
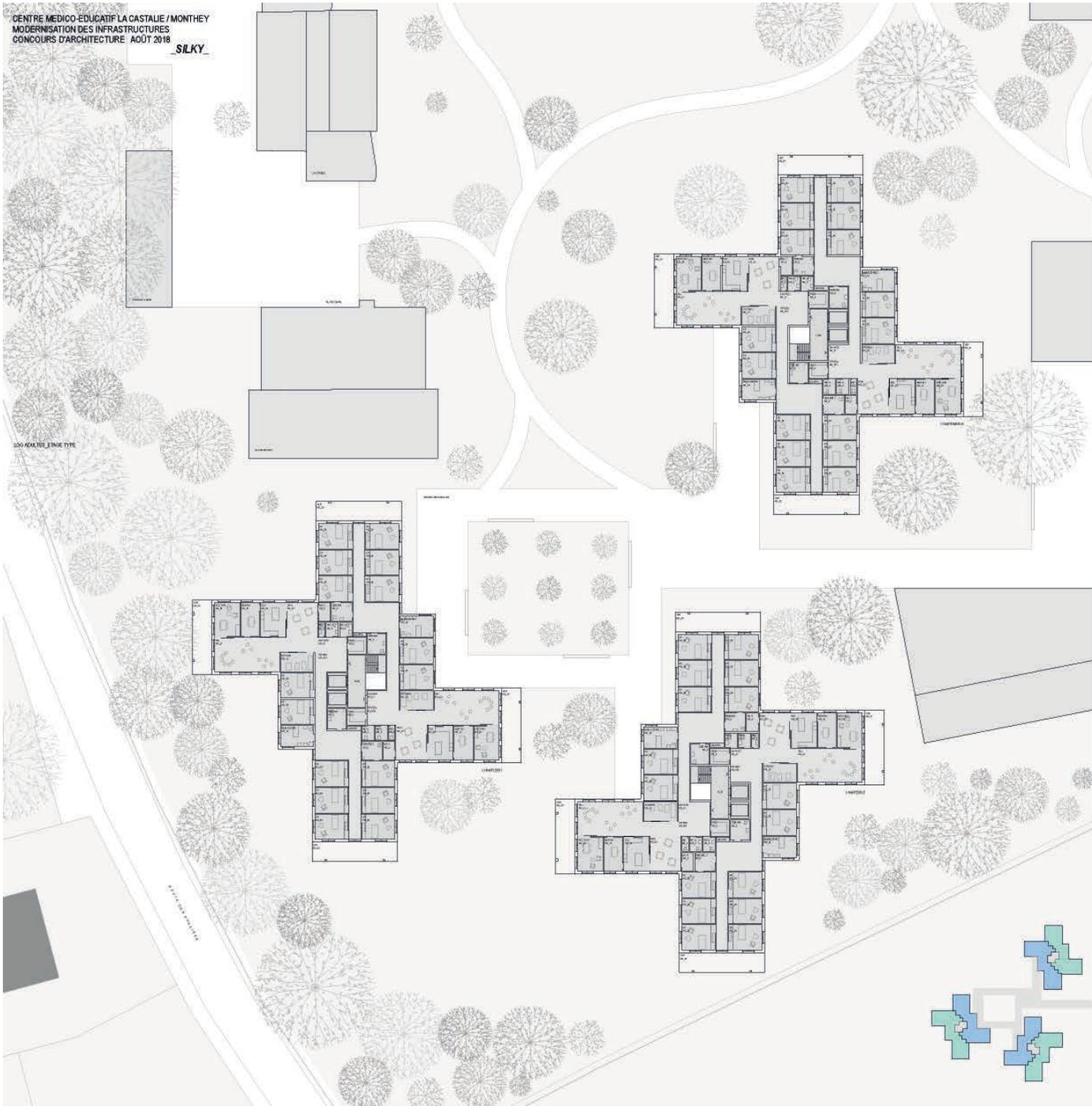
100 X 240 Mètres de surface

CENTRE DE JOUR, PIECE CHAUFFEE

AVENUE DE LA CASTAIE

AVENUE DE LA MONTHEY

CENTRE MEDICO-EDUCATIF LA CASTALIE / MONTHEY
MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES
CONCOURS D'ARCHITECTURE AOÛT 2016
SILKY



DAAP architectes
avec Gonzalo Martinez architecture
Genève – Suisse

Le projet "DO RE MI" propose une continuité de l'organisation existante du site en maintenant le parc dans ses dimensions actuelles. Quatre nouveaux bâtiments positionnés autour de l'espace central paysager complètent la "ceinture" bâtie délimitant clairement l'espace du parc. La proposition reconnaît et renforce la composition du lieu.

Trois volumes situés au Sud du parc se calent entre les bâtiments existants. Les nouveaux volumes composés de deux corps de bâtiments décalés et de hauteurs différentes s'intègrent aux différentes échelles des bâtiments existants. Un quatrième volume, implanté au Nord du site, se positionne de manière moins précise dans l'ensemble. Des espaces généreusement boisés filtrent le rapport à la zone villa au Nord et à la route des Aunaires à l'Ouest. Une route reprenant le principe de la circulation existante en périphérie de la parcelle, donne un accès véhicules aux bâtiments. Des cheminements piétons traversant le parc relient tous les bâtiments alentours. La position des dépôts, locaux de services et parking le long du chemin communal de Champerfou est fonctionnelle à défaut d'être accueillante.

L'insertion proposée dans le site exploite peu le Nord de la parcelle et concentre fortement le bâti au Sud. Cette grande densification crée des vis à vis relativement proches entre les logements, en particulier les bâtiments A et B. L'orientation des chambres et terrasses du bâtiment B sur la route des Aunaires, à proximité, est regrettable.

Le programme du secteur adulte est réparti dans les trois volumes implantés au Sud. Le bâtiment B situé à l'angle Sud-Ouest abrite sept groupes de logements, organisés sur trois ou quatre étages. Le bâtiment A voisin regroupe 6 logements, le rez-de-chaussée accueille les centres de jours, situés à proximité immédiate des ateliers existants. Le bâtiment C abrite quatre groupes de logements. Le bâtiment D situé au Nord, abrite les trois groupes de logements du secteur mineur ainsi que les locaux de thérapies au rez-de-chaussée.

Les quatre volumes composés de deux corps de bâtiment distincts et décalés,

Collaborateurs

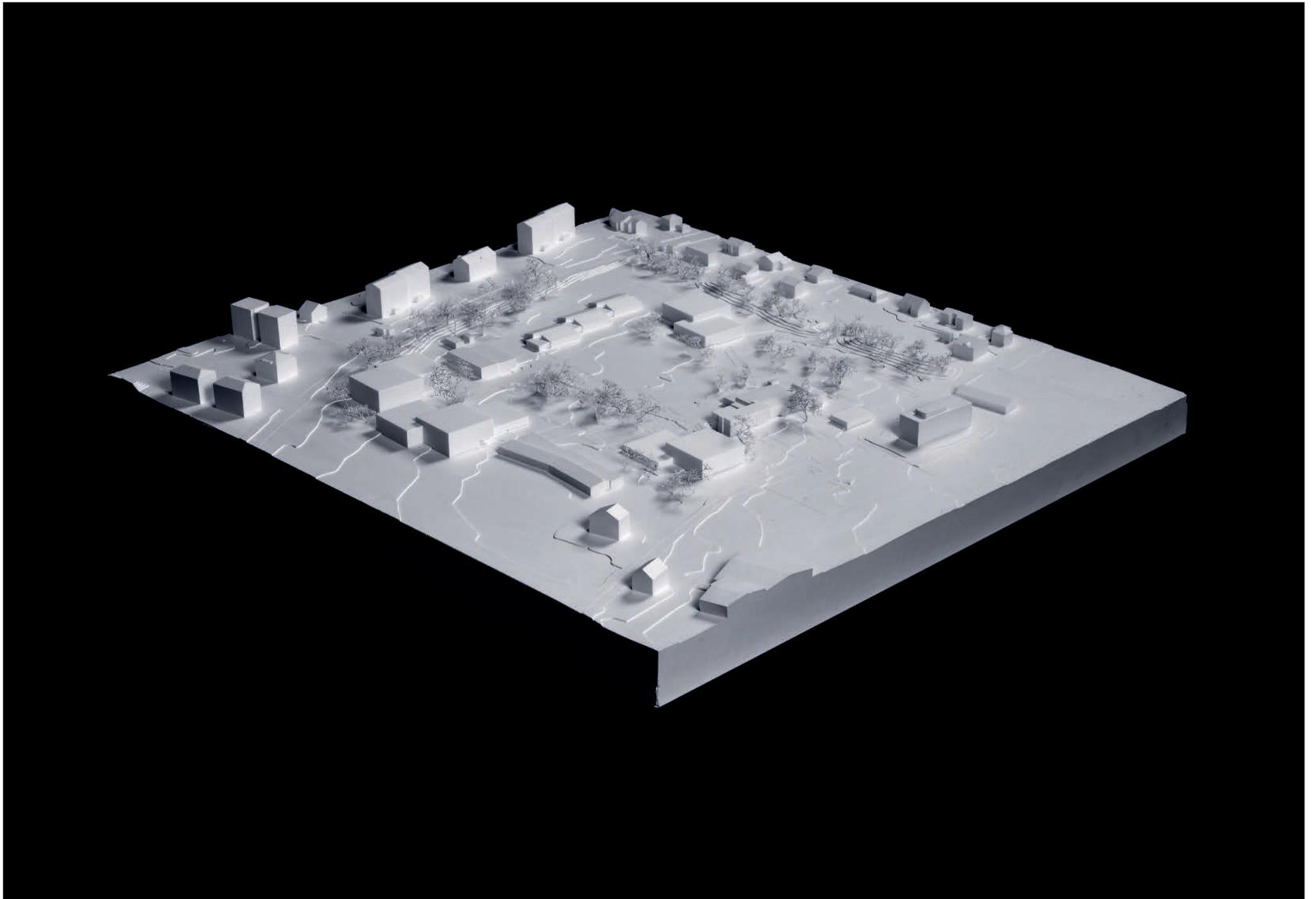
David Gastón Robles, Gonzalo Martínez Márquez, Jose Luis Tejedor & Andrés Subirá

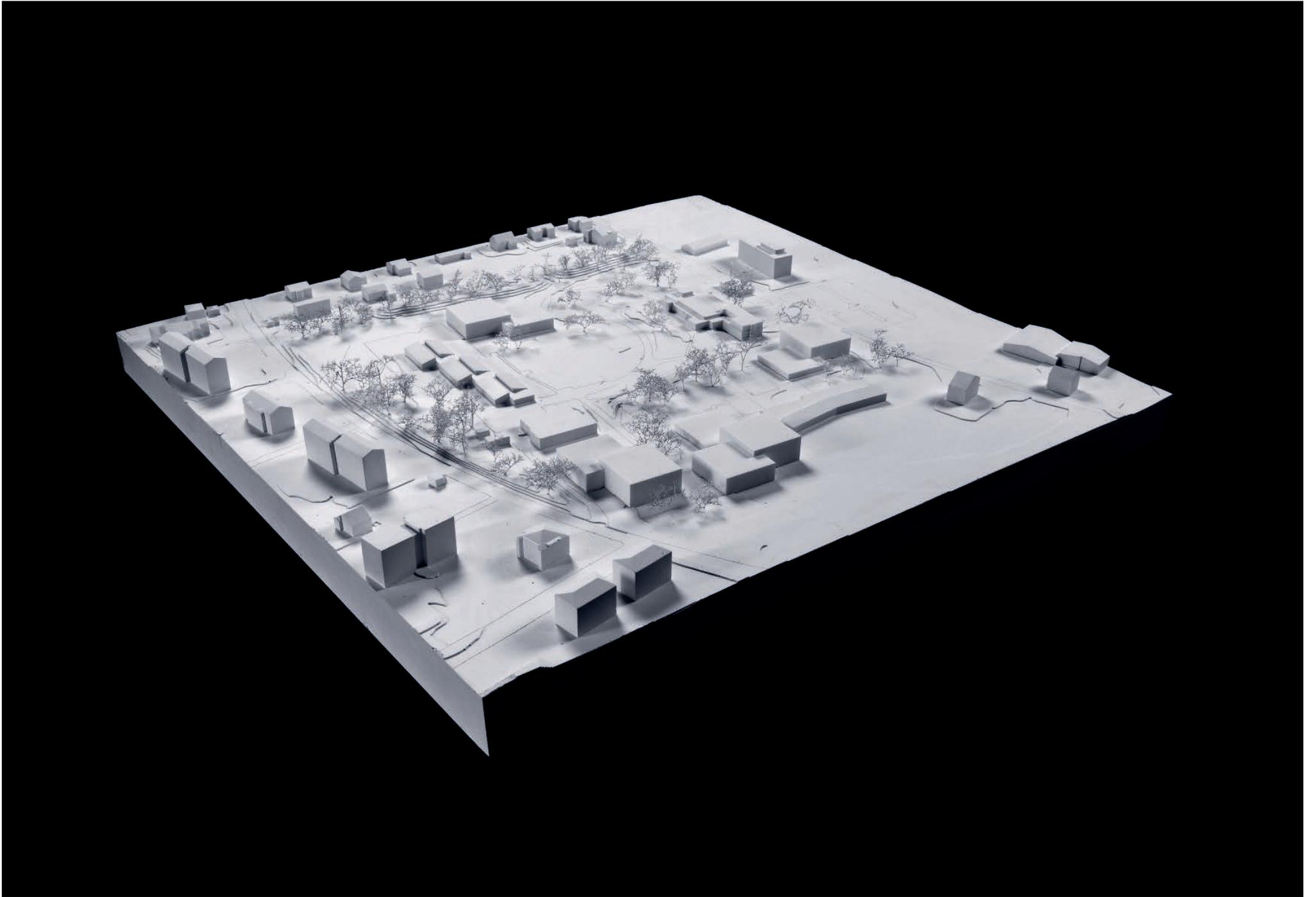
réunis par un noyau de distribution commun présentent la même typologie. Chaque corps de bâtiment correspond à un logement, il y a donc deux logements par étage. Ceux-ci sont organisés autour d'un noyau central regroupant les locaux de services, les chambres et espaces de jour sont disposés en périphérie, profitant d'orientations diverses sur trois façades. Le plan est précis et efficace. Sa simplicité répond à la compacité des volumes. Les espaces de distribution et les circulations sont de manière générale sous dimensionnés. Ils offrent peu de dégagements ou d'espaces de rencontre, à l'image de l'étroitesse des halls d'entrées en chicane des bâtiments. Il en est de même des paliers entre logements aux étages ou des couloirs des distributions des logements.

Le système constructif proposé sur le principe du plan libre, composé d'un noyau porteur et d'une structure de poteaux et dalles en préfabrication bois permet une intéressante souplesse d'organisation du plan. La différenciation des affectations exprimée en façade, matérialisée par du béton au rez-de-chaussée pour les espaces des thérapies et centre de jours et un revêtement en bois pour les logements des étages est appropriée. Par contre, la proposition de généreuses ouvertures des logements sur toute la hauteur d'étage offrant un prolongement de l'espace des chambres sur le parc, sans traitement particulier en façade, ni de protections solaires intégrées, n'est pas totalement convaincante du point de vue de l'intimité.

Le bâtiment administratif et d'accueil La Roseraie est agrandi par l'adjonction cohérente, de la nouvelle salle polyvalente attenante à la cafétéria existante, offrant ainsi des synergies possibles avec une double salle pouvant accueillir des grandes assemblées selon le souhait des utilisateurs. L'agrandissement de la partie administrative est prévu sur les bureaux existants. La nouvelle volumétrie du bâtiment améliore la visibilité du bâtiment d'accueil de l'institution.

Le volume du bâtiment est inférieur à la moyenne.







Intégration :
Le contexte d'opération du projet est en continuité avec l'organisation existante. Tout le programme sera respecté en plus de bâtiments autour du jardin central. Le secteur Adèle (17 groupes d'habitat) et le Centre de Jour ont été situés sur le jardin, tandis que le secteur Miroir (2 groupes d'habitat) et le Centre Périsol ont été situés à l'est.
Tout dans le secteur Adèle comme dans le Secteur Miroir les nouveaux bâtiments sont situés en longeurs hautes de situations situées en 3 théâtres de cette-ci, ont fait les bâtiments habitent avec des groupes d'habitat existants, anciens, existants tout en préservant le jardin comme source de sécurité pour les enfants.
Le bâtiment de la Accueil (administration et secteur école) est maintenu, restauré et agrandi.
Les vélos, les bâtiments de service et le stationnement sont concentrés le long du chemin de Champroux, en dehors du jardin.

Secteur Adèle :
Le secteur Adèle est composé de 3 bâtiments construits en deux phases.
Dans la Phase 1 seront construits deux bâtiments, un contenant 17 groupes d'habitat dans 6 bâtiments et deux contenant 6 groupes d'habitat dans 1 bâtiment. Dans le dernier secteur sera intégré le Centre de Jour et les autres unités adjointes dans le bâtiment Champroux, qui sera étendu.
Dans la Phase 2 un troisième bâtiment sera construit contenant 4 groupes d'habitat dans 1 bâtiment.

Secteur Miroir :
Dans le secteur Miroir un seul bâtiment est prévu. Il contiendra les salles de repos de l'école-Champroux et 2 groupes d'habitat dans 1 bâtiment et 1 RPA.

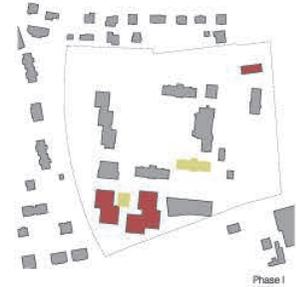
Aménagement / Paysage :
Le principe d'aménagement existant est maintenu.
Les détails des nouveaux bâtiments sont adaptés et intégrés au réseau des aménagements existants.
Tous les nouveaux bâtiments ont accès à des terrasses au Niveau de Champroux et autour du bâtiment de la Accueil les terrasses existantes sont mises en valeur.
Le jardin de jardin central de service est maintenu comme tel et sera en fait que l'élément de la vie communautaire est renforcé par la disposition des nouveaux bâtiments qui favorisent les rencontres.
Autour des nouveaux bâtiments des nouveaux arbres sont plantés afin de donner une image plus verte depuis l'intérieur sans avoir recours à des barrières d'écran.

Typologie :
Tous les nouveaux bâtiments sont réalisés selon le même principe : deux volumes juxtaposés et accolés (souvent par un rayon courbe, souvent) rectangulaires.
Chaque volume comprend en plus un appartement groupe d'habitat par étage (1 à 4 étages) dans chaque groupe d'habitat par étage.
Le bâtiment sera réalisé afin à chaque appartement la possibilité d'avoir accès aux cuisines, et au niveau garage, 1 minute jusqu'à un espace de jeu de 1000m².
Chaque construction, sera possible en fonction de l'extension de l'appartement dans les étages de type appartement (bâtiment) ou maison individuelle et des formes d'étage de chaque volume.
Le module est un système modulaire et standardisé qui nous permet de concevoir les éléments pour créer un programme très divers. Cela a permis d'être une grande flexibilité de construction, l'extension et l'adaptation sans recourir à une insertion nouvelle dans son entourage.

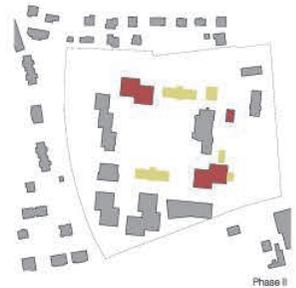
Construction et Concept Structurel :
La structure portante du bâtiment est conçue de la manière suivante :
Alignement des colonnes structurales le long des chemins d'accès.
Structure rigide favorisant le recours à la préfabrication.
Construction double permettant l'utilisation de matériaux locaux.
Elle est composée par :
Les niveaux courants en béton, des poteaux préfabriqués en béton, des dalle mises sous-béton préfabriquées.
Les murs extérieurs des bâtiments sont alignés entre les étages et permettent ainsi de réaliser efficacement les étages verticaux aux façades. Les effets horizontaux de vent de brises sont évités par les bords saillants et les bords creux des appartements.
Les escaliers sont situés afin de récupérer les volumes d'escaliers dans les zones courantes et le long des chemins d'accès comme se projettent en avant.

La structure des dalles mises en compte de toutes les bords bords, d'un pontage en béton de 15cm de haut et d'une sur-croûte en béton recouvert. Des modules de base sont préfabriqués en béton, ils sont montés à l'avancement des murs intérieurs et de la toiture, puis le sur-croûte est coulé en place. Cette sur-croûte de construction, elle offre un grand confort acoustique et sont obtenus au feu d'une 60 minutes sans aucune application.
Le recours au béton recyclé pour le réaliser et les dalles mises en place l'utilisation massive de bois continue à jouer une grande qualité écologique. De plus, les planchers bois sont composés d'éléments connectés qui peuvent être réalisés avec du bois local.

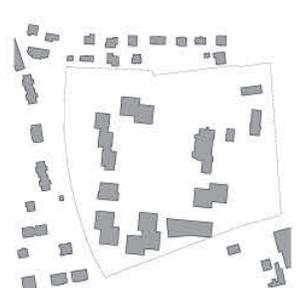
Legend:
véhicules
piétons
Nouveaux bâtiments
Secteur Adèle
Bâtiment A : 6 Groupes Adèle + 4 Centre de Jour + 150m² de Champroux
Bâtiment B : 7 Groupes Adèle
Bâtiment C : 4 Groupes Adèle
Secteur Miroir
Bâtiment D : 2 Groupes Miroir + Salle de Travail
Bâtiment E: Garage scolaire
Bâtiment F: Cour et Jeux + Service Technique



Phase I
1/5000



Phase II
1/5000

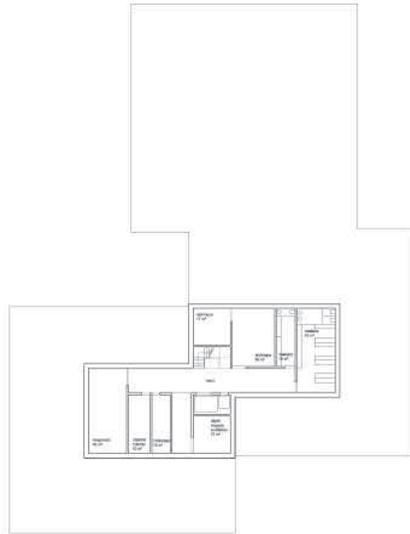
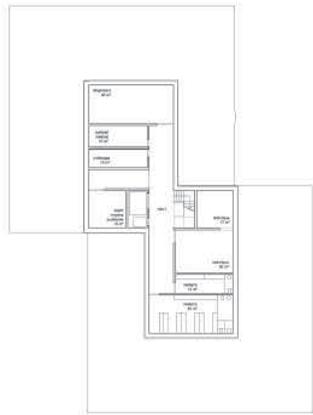


Situation Finale
1/5000



situation
1/500

Phase I
bâtiments A-B
plans 1/200

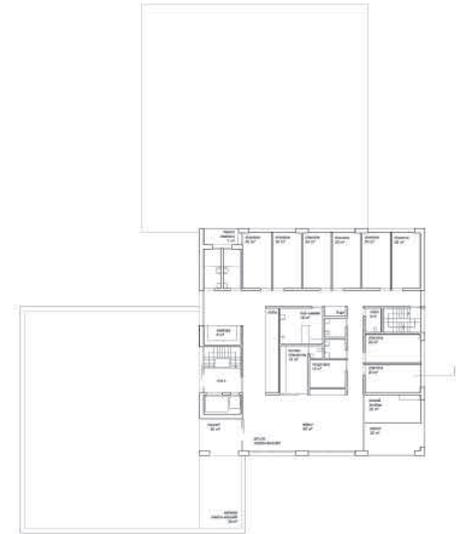


bâtiments A-B
sous-sol
1/200



bâtiments A-B
étage 3
1/200

Monthey/La Castelle Extension et remplacement des bâtiments
Do Re Mi



bâtiments A-B
Rez-de-Chaussée
1/200

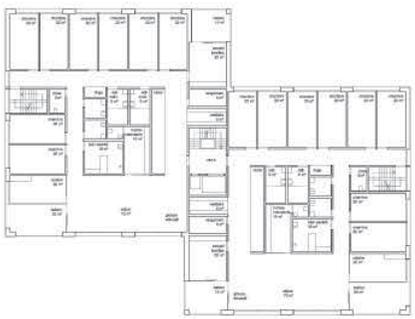


bâtiments A-B
étages 1-2
1/200

Phase II
bâtiment D
plans 1/200



bâtiment D
étage 2
1/200

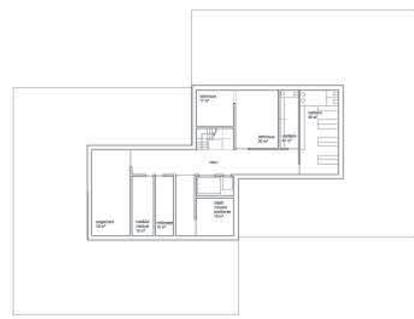


bâtiment D
étage 1
1/200

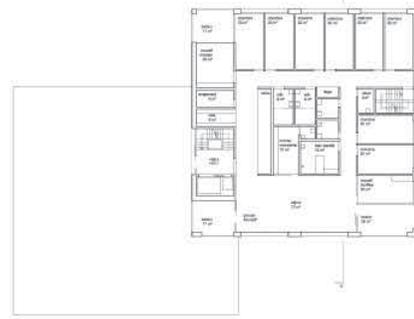


bâtiment D
Rez-de-Chaussée
1/200

Phase II
bâtiment C
plans 1/200



bâtiment C-D
Sous-sol
1/200

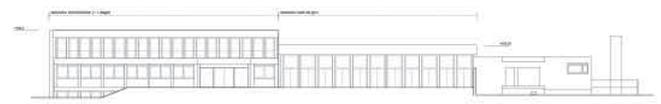


bâtiment C
étages 1-3
1/200

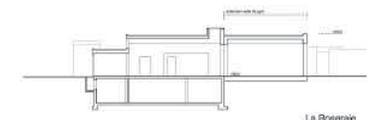


bâtiment C
Rez-de-Chaussée
1/200

Phase I
La Roseraie
plans 1/200



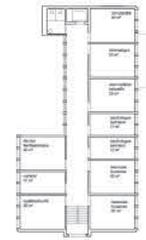
La Roseraie
élévation Est
1/200



La Roseraie
coupe AA
1/200



La Roseraie
élévation Sud
1/200

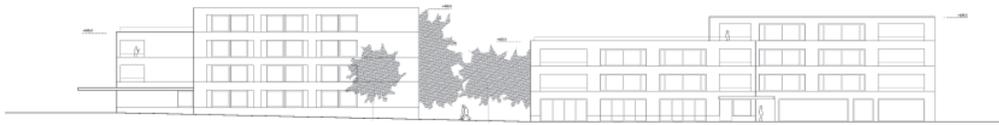


La Roseraie
étage 1
1/200



La Roseraie
Rez-de-Chaussée
1/200

Phase I
bâiments A-B
coupes et élévations 1/200



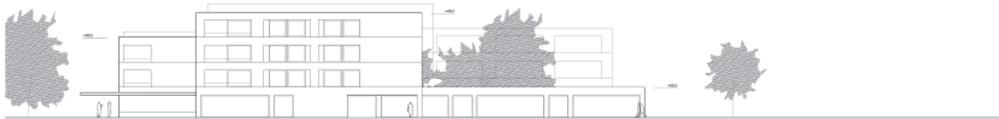
bâiments A-B
élévation Sud
1/200



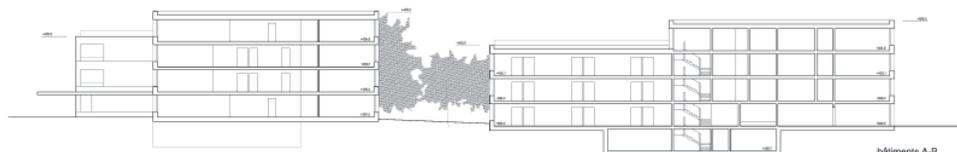
bâiments A-B
élévation Nord
1/200



bâiments A-B
élévation Ouest
1/200

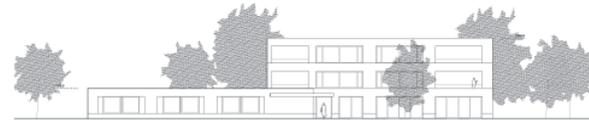


1/200
bâiments A-B
élévation Est



bâiments A-B
coupe AA
1/200

Phase II
bâtiment C
coupes et élévations 1/200



bâtiment C
élévation Sud
1/200



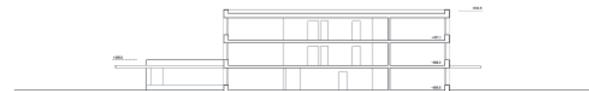
bâtiment C
élévation Est
1/200



bâtiment C
élévation Ouest
1/200



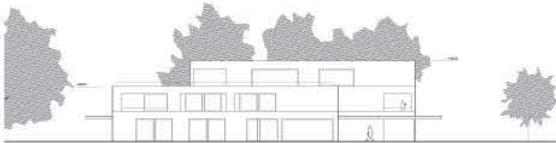
bâtiment C
élévation Nord
1/200



bâtiment C
coupe CC
1/200



Phase II
bâtiment D
coupes et élévations 1/200



bâtiment D
élévation Ouest
1/200



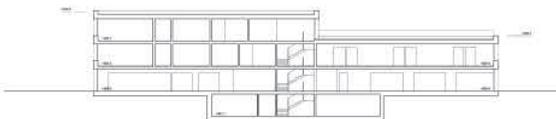
bâtiment D
élévation Sud
1/200



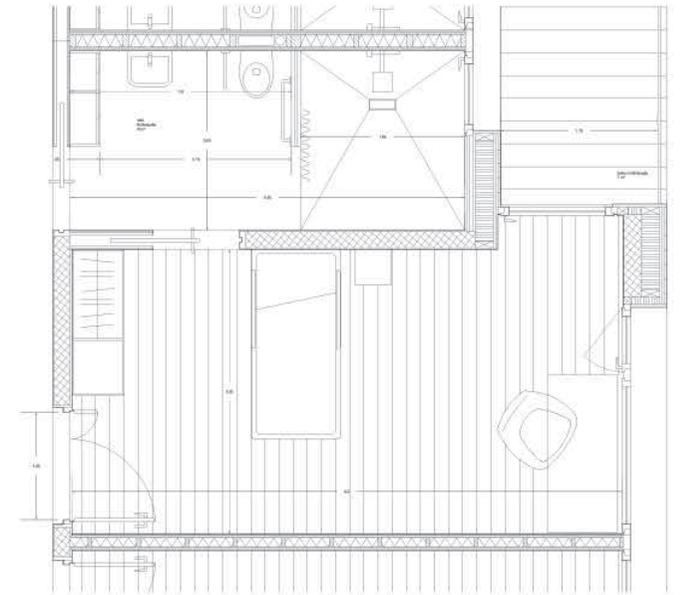
bâtiment D
élévation Nord
1/200



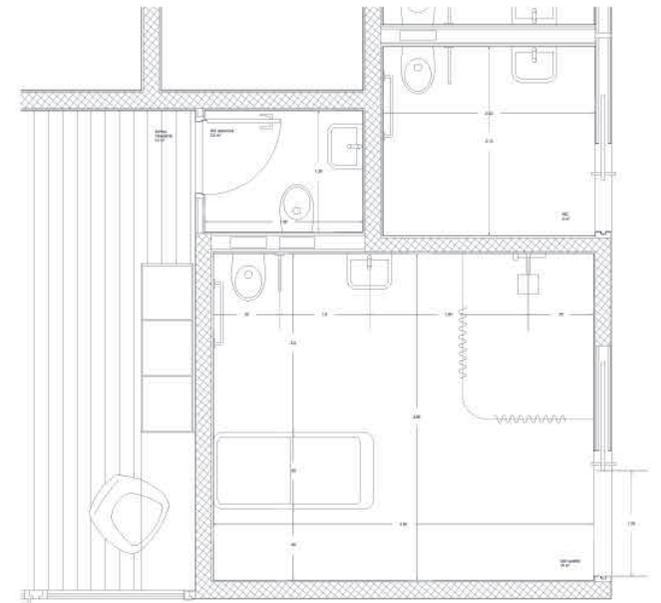
bâtiment D
élévation Est
1/200



bâtiment D
coupe DD
1/200



chambre et salle de bain individuelle
1/200



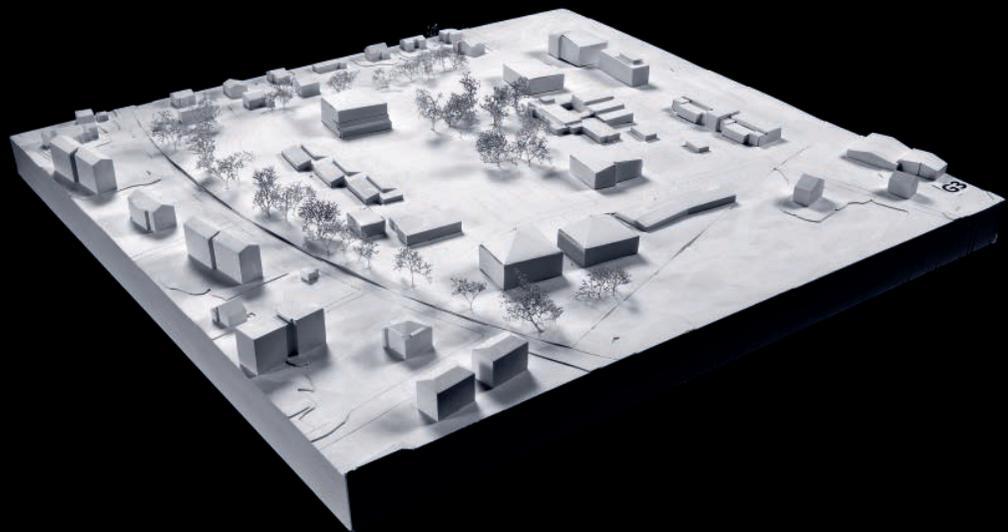
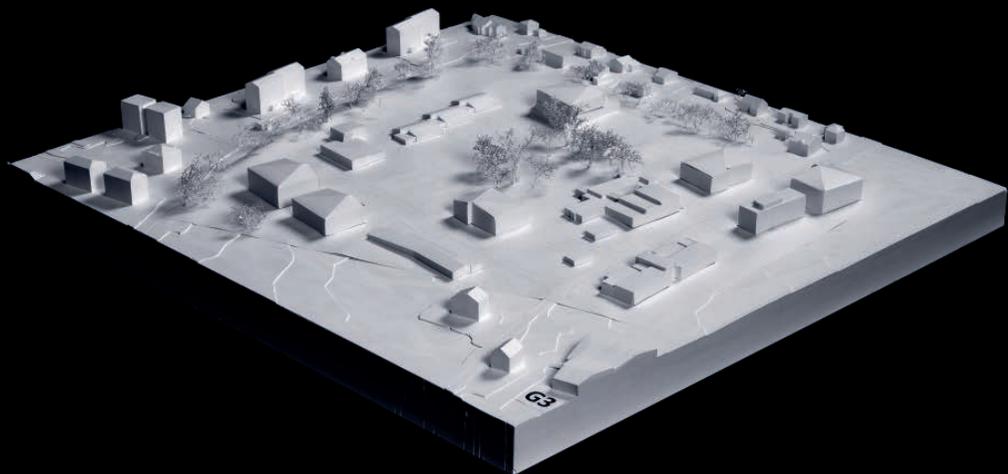
salle de bain assistée
1/200





CONCOURS DE PROJETS

LA CASTALIE
AUTRES PROJETS



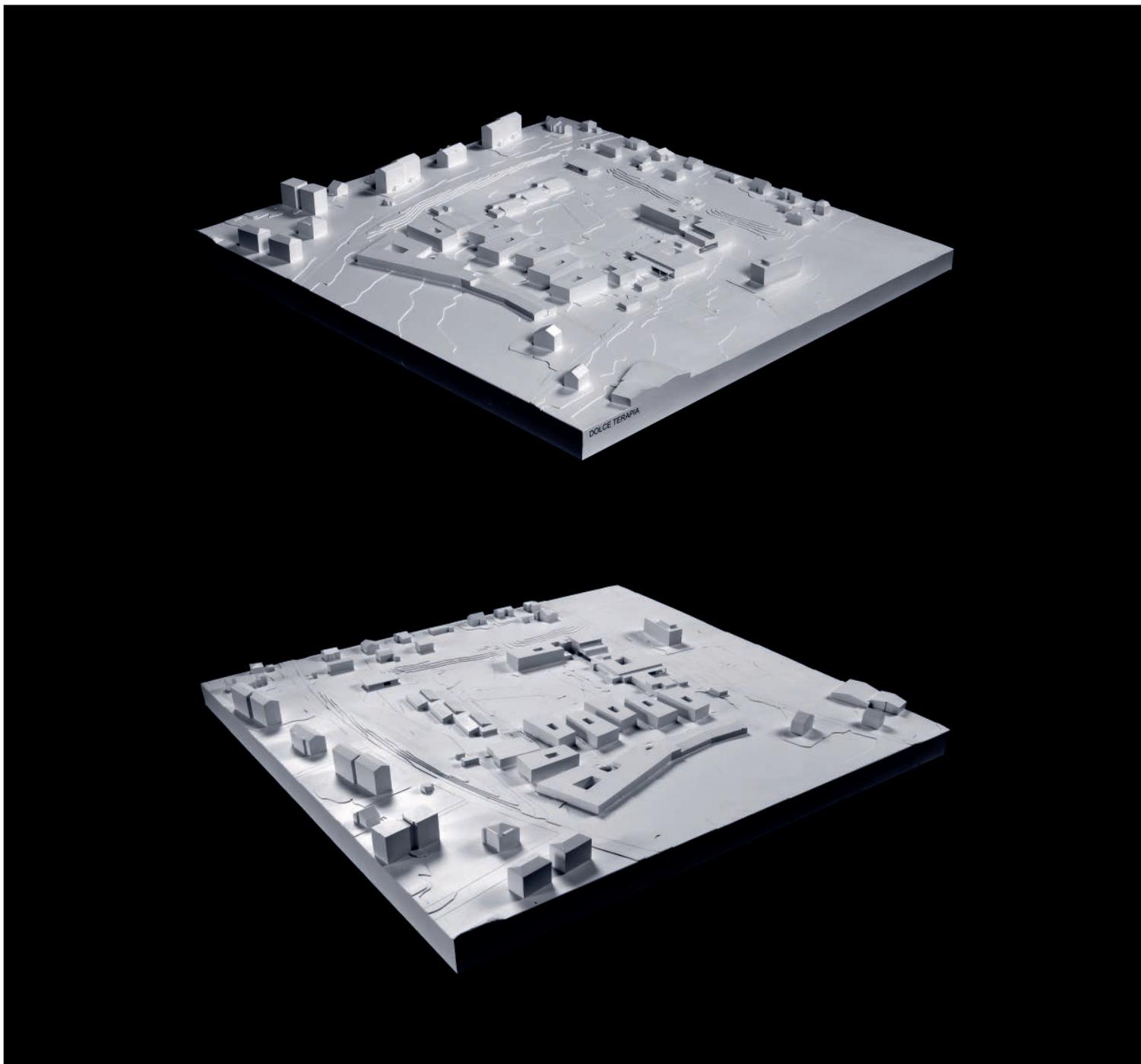
N°1 / "G3"

Paolo Montafia Architetto

Cormano – Italie

Collaborateurs

Giuliana Gatti, Alessandro Seccarello,
Giulia Cavicchi & Mauro Mancini



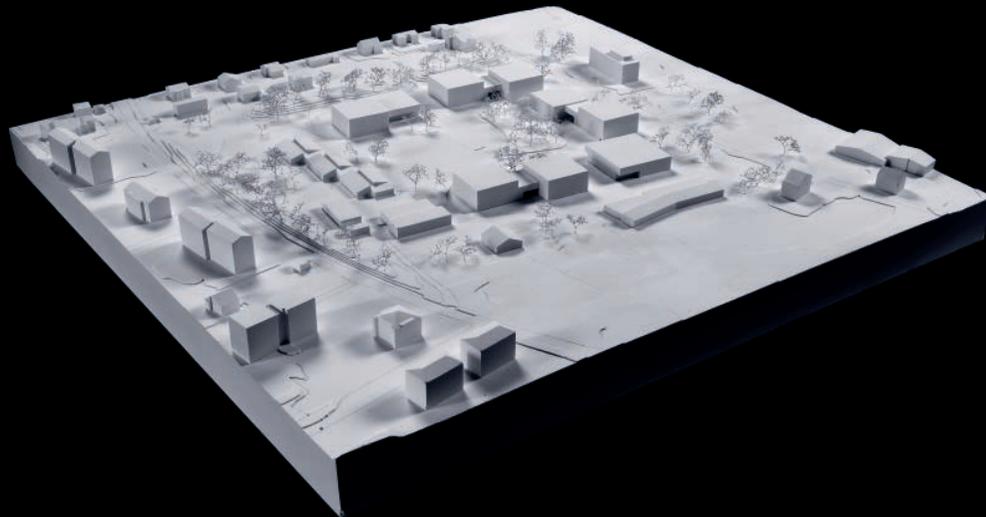
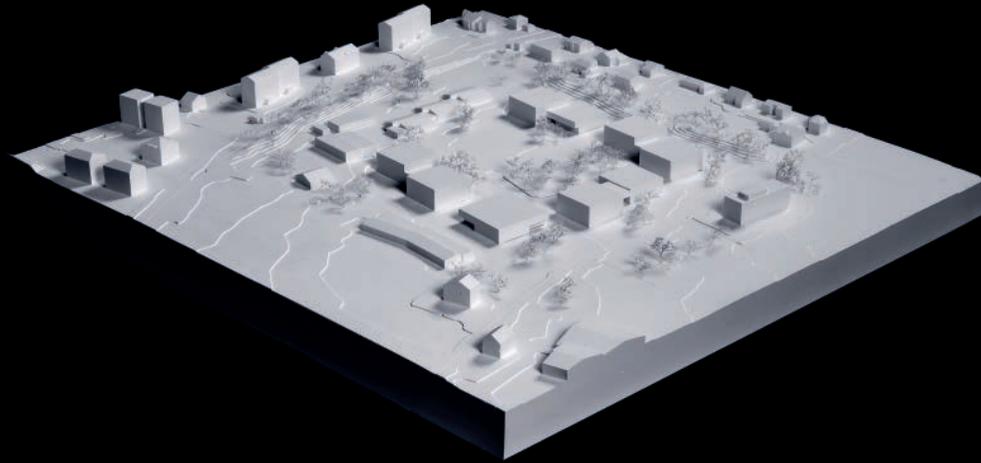
N° 3 / "DOLCE TERAPIA "

ARP Architectes SA

Verbier – Suisse

Collaborateurs

Riccardo Picchio, Carla Laddaga, Lorenzo
Breschi, Alba Gómez, Manuel Benitez,
Simon Emonet, Catia Mendes, Laetitia
Fletcher & Marion Benech



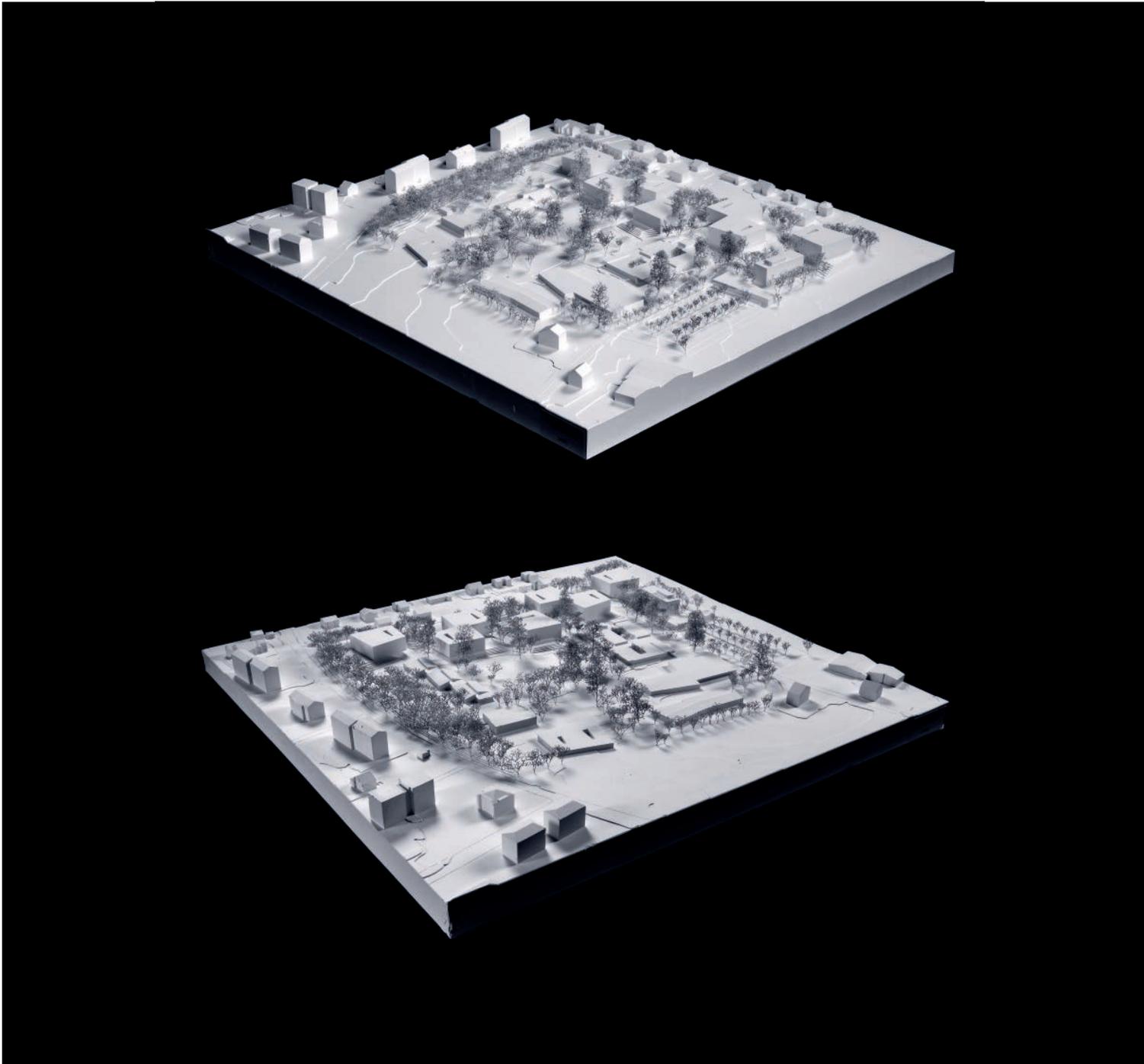
N° 4 / "ENSEMBLE "

Translocal Architecture GmbH

Berne – Suisse

Collaborateurs

Marko Göhre, Helko Walzer, Michael
Döbel, Anne-Clair Gandor, Bastien Dorthe
& Peter Jählig



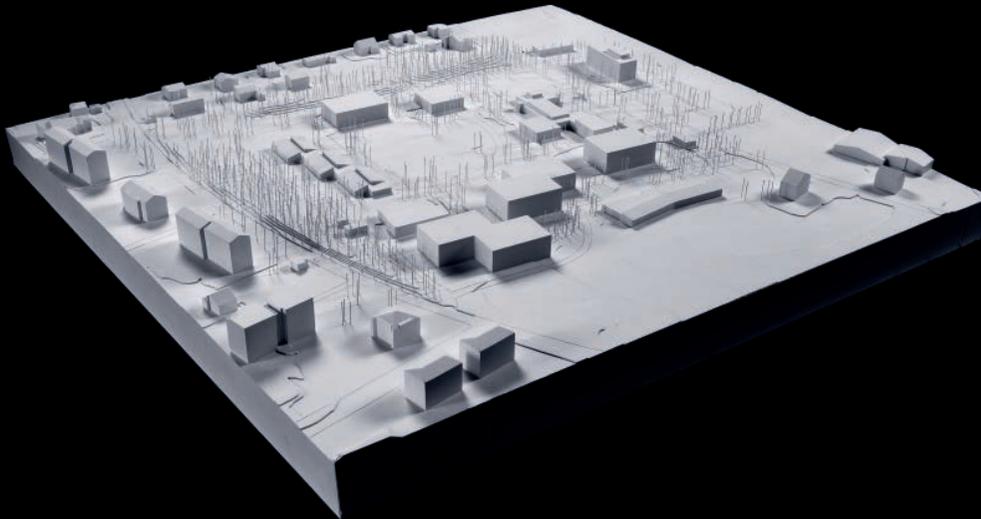
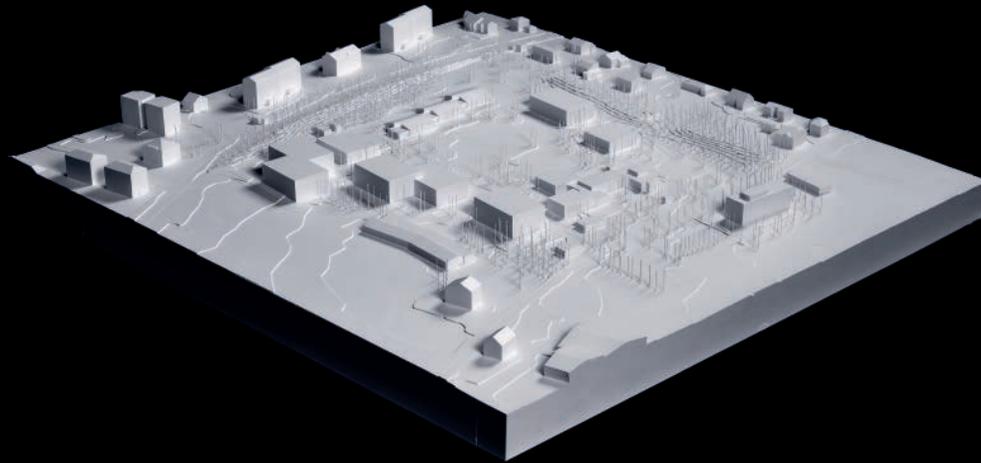
N° 5 / "VAM"

Jordan Architectes

Vevey – Suisse

Collaborateurs

David Jordan, Raphaël Perrinjaquet
& Coralie Droz



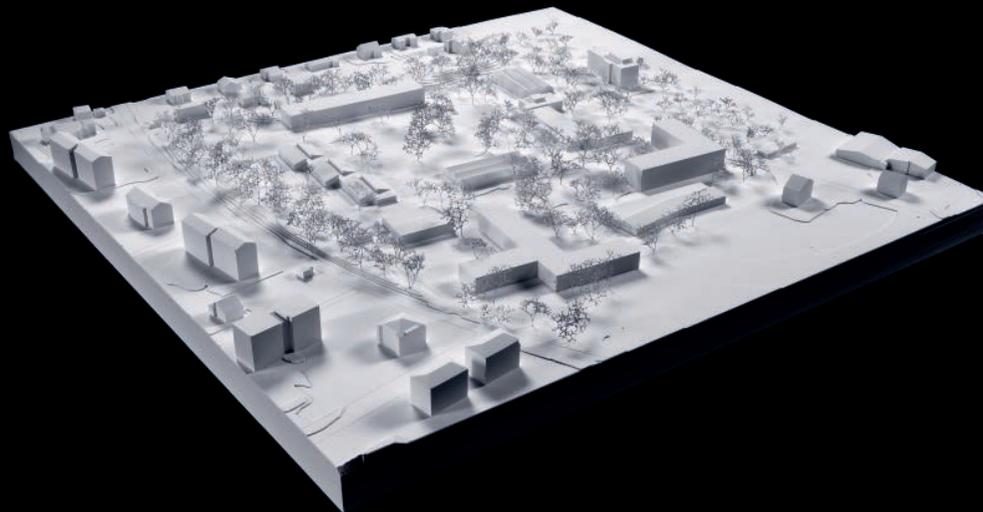
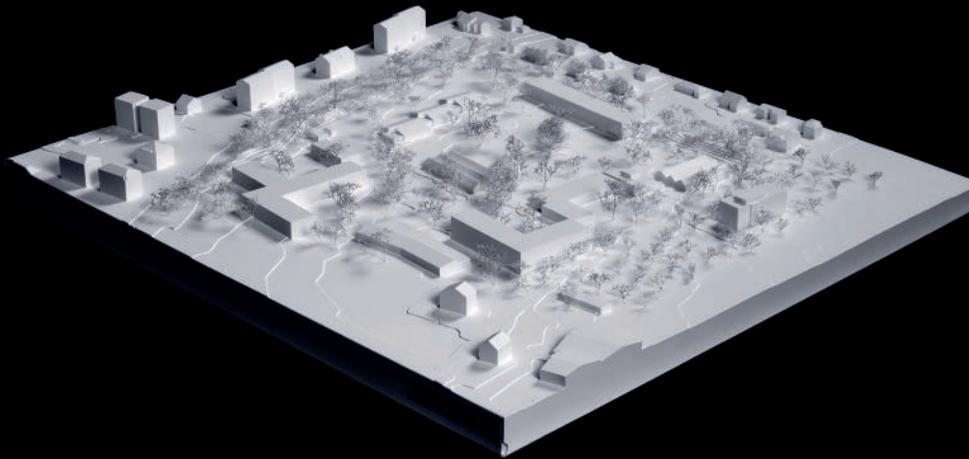
N° 6 / "LE GRAND AIR"

Index Architectes Sàrl

Lutry – Suisse

Collaborateurs

Wynd Van Der Woude, Alexandre Noël,
Vincent Lucas, Martin Noël, Julien Boyer,
Aurélien Frot, Henri Wahlen
& Adam El-Hamadeh



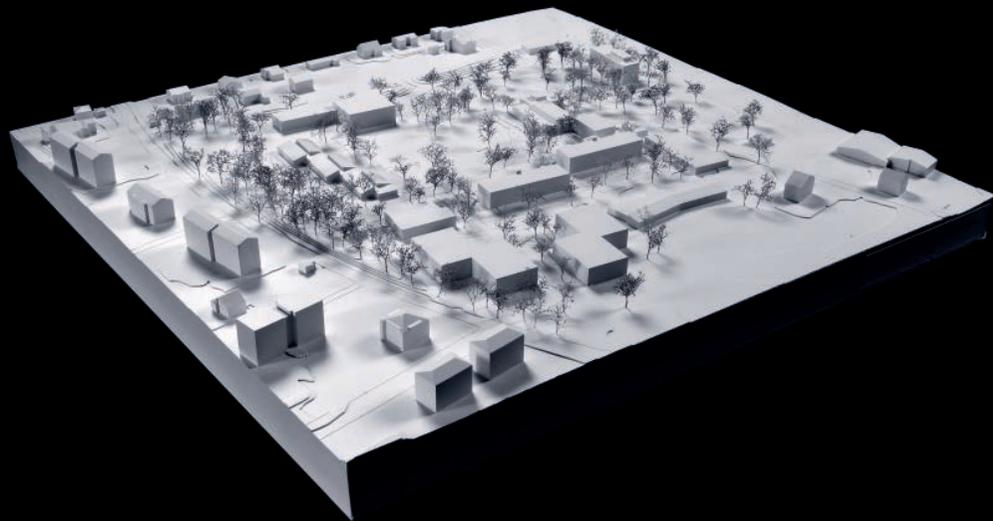
N° 8 / "UNE VALSE À ONZE TEMPS"

Entreprise individuelle

Zürich – Suisse

Collaborateur

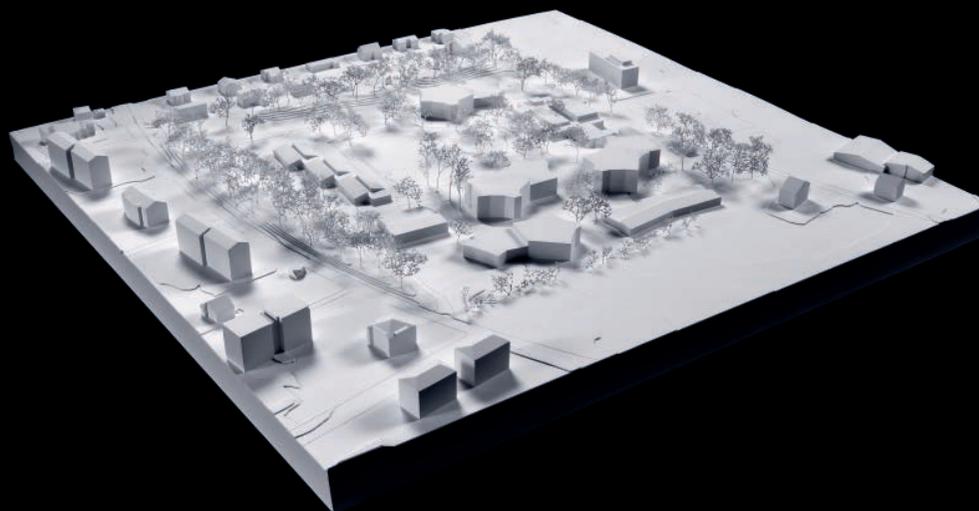
Bastien Guy



N° 9 / "HYDE PARK"

**Atelier Jordan
et Comamala Ismail Architectes**
Delémont – Suisse

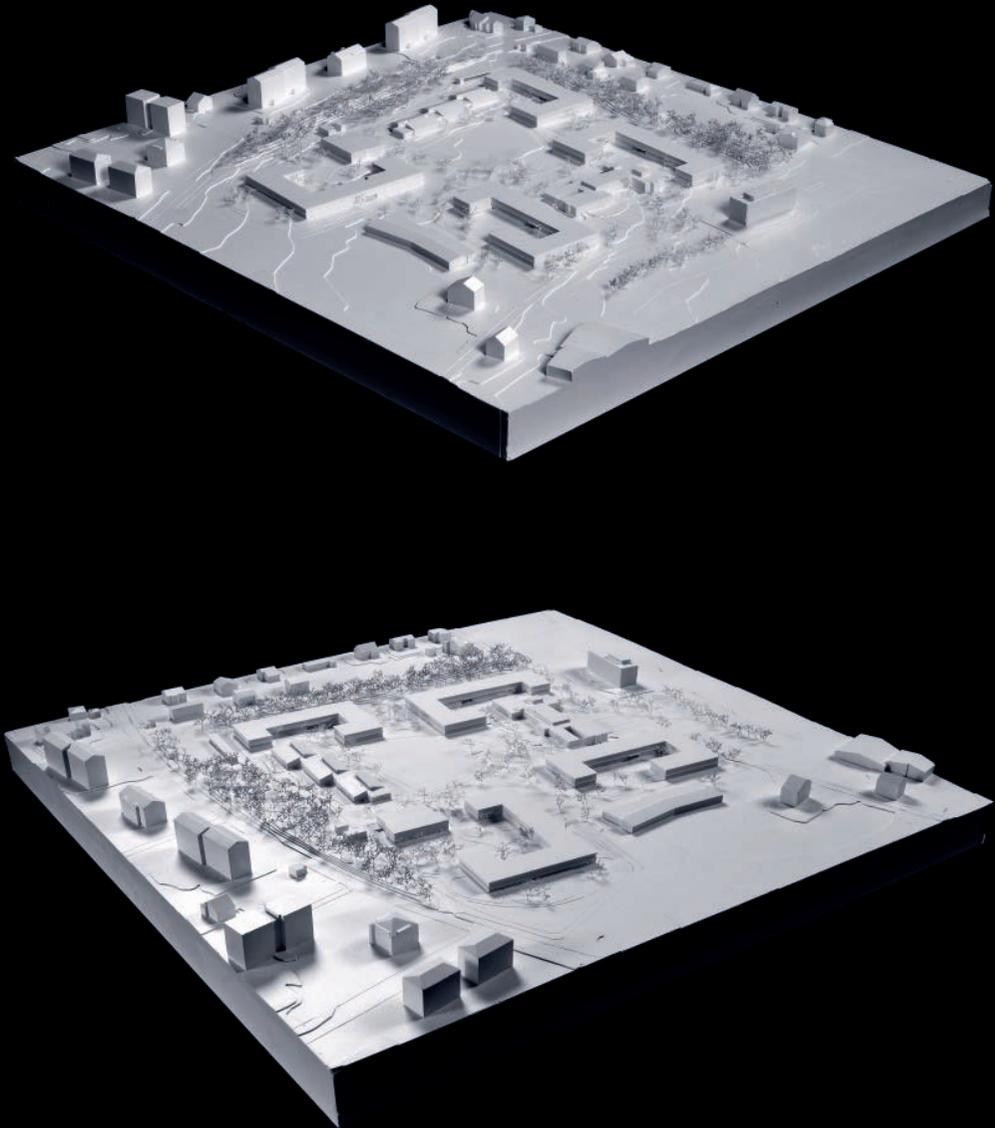
Collaborateurs
Frédéric Jordan, Toufiq Ismail-Meyer,
Véronique Heissler, Malou Menozzi &
Diego Comamala



N° 10 / "LE CHANT DES SIAMOIS "

Jeanne Wellinger et Thomas Wegener
Architectes ETH SIA
Lausanne – Suisse

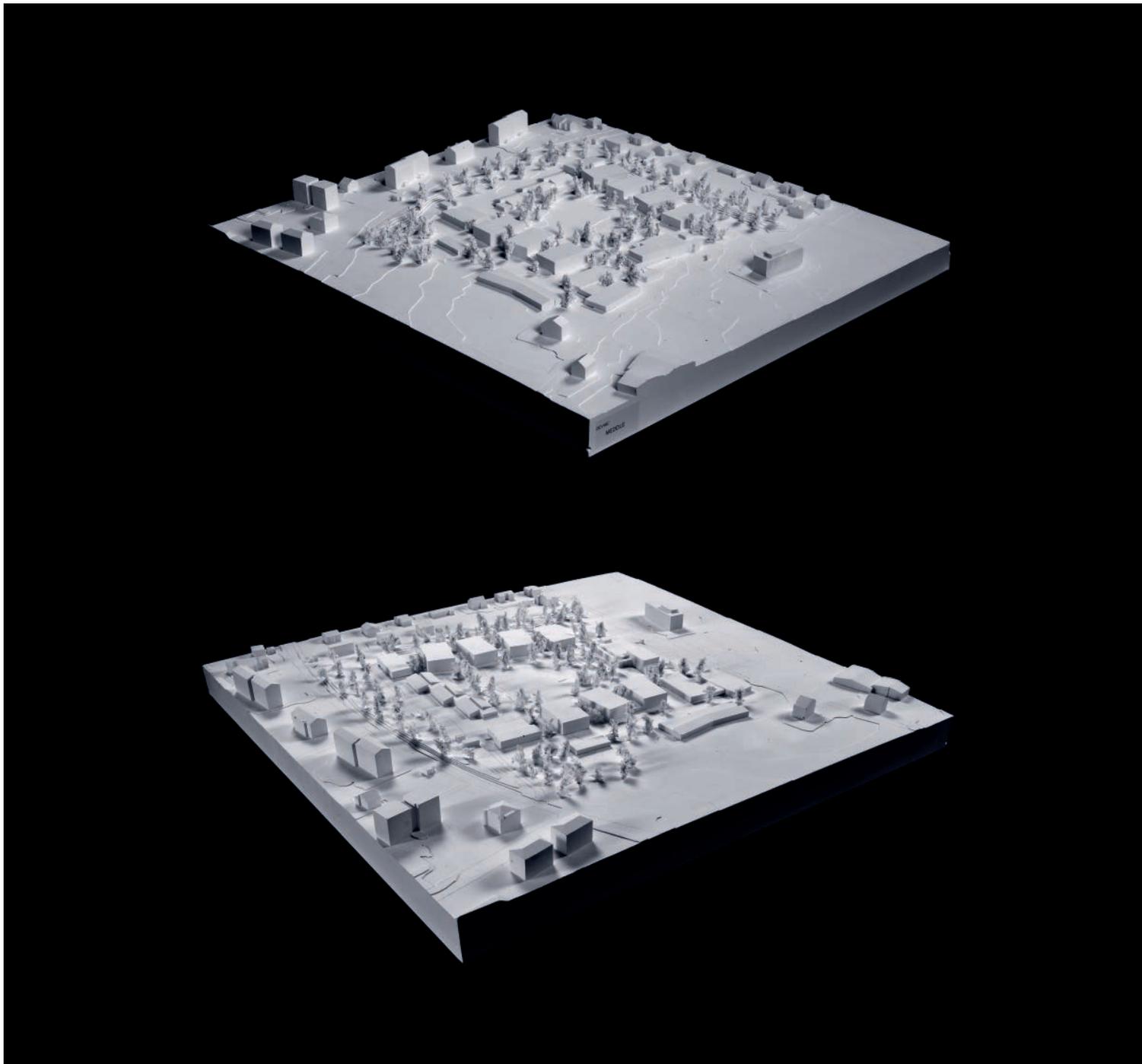
Collaborateurs
Jeanne Wellinger & Thomas Wegener



N° 11 / "OCTOPUS"

Eido Architectes sàrl
Fribourg – Suisse

Collaborateurs
David Eichenberger, Diogo Dos Santos,
Ivo Batista & Gael Nicolet



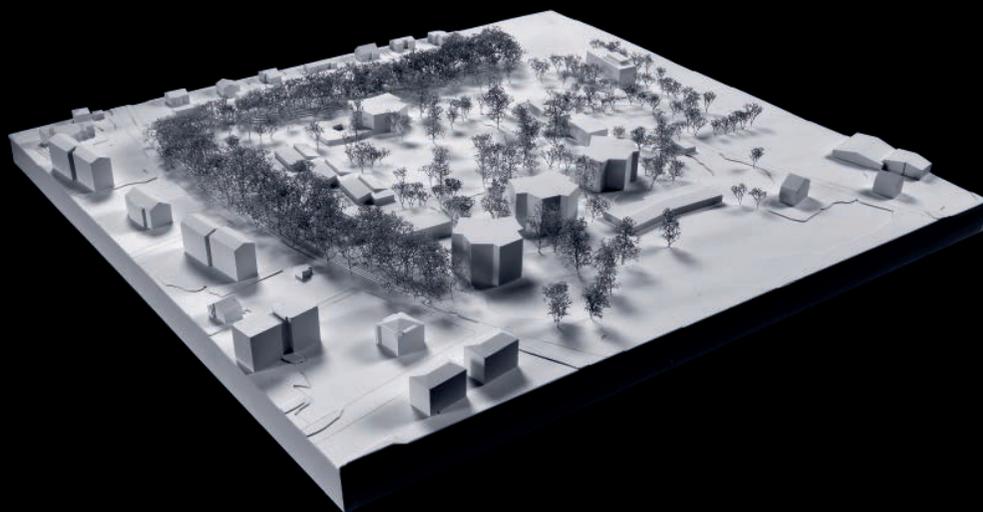
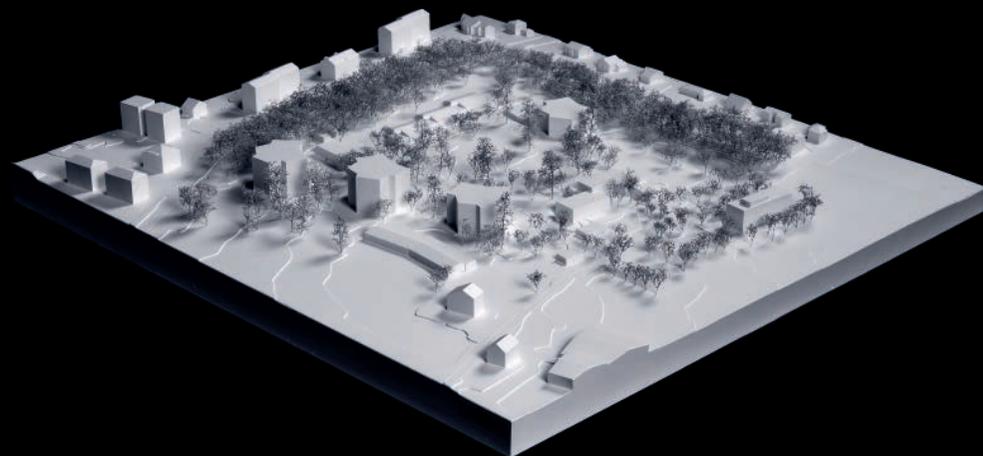
N° 12 / "MEDDLE"

Godart et Roussel Architectes

Dijon – France

Collaborateurs

Pierre Roussel, Paul Godart, Antoine
Zanin, Amandine Graczyk & Laurence
Bérille

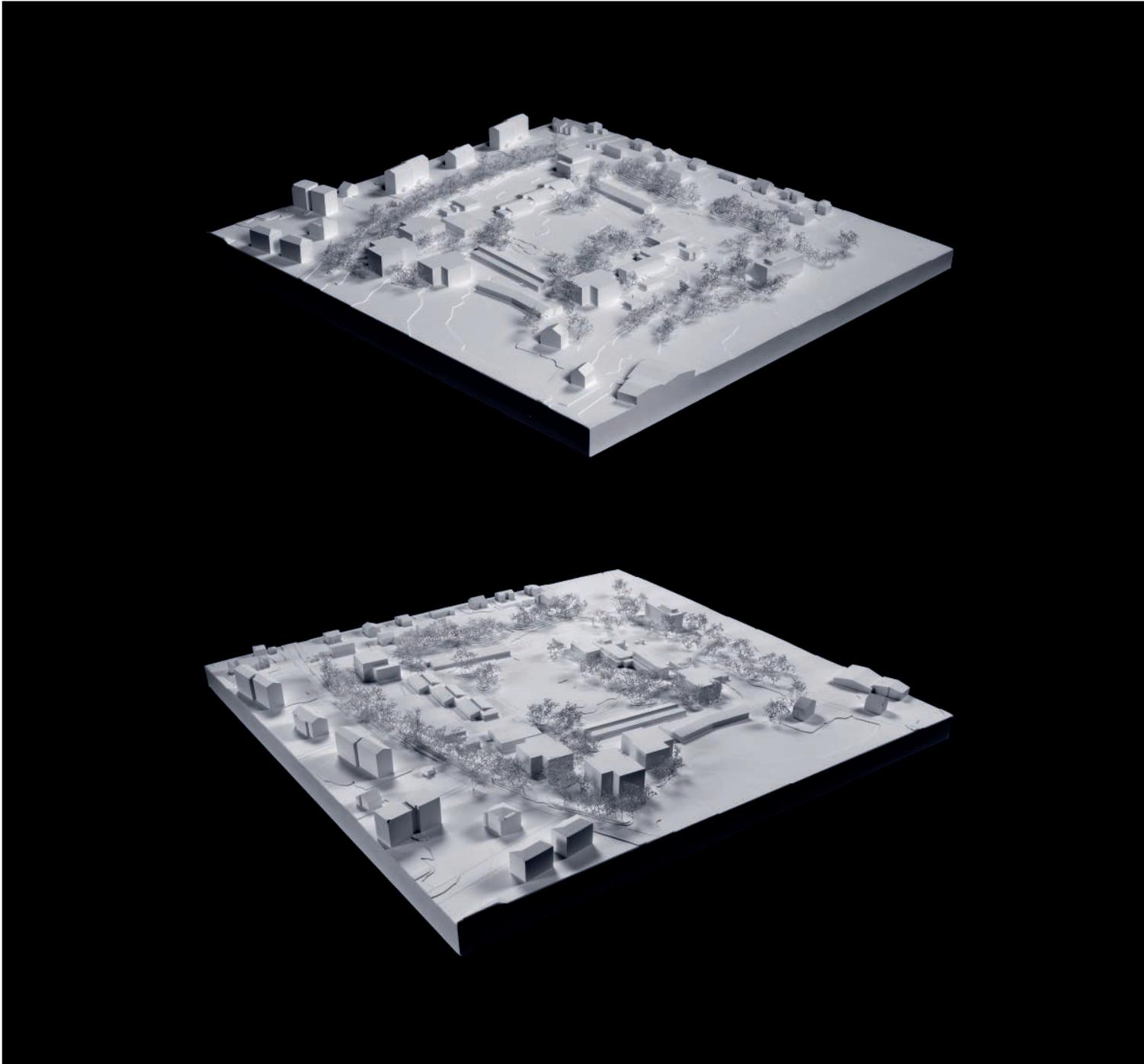


N°13 / "LES FLEURS DES CHAMPS "

**transversal architectes
et suter sautier architectes**
Lausanne – Suisse

Collaborateurs

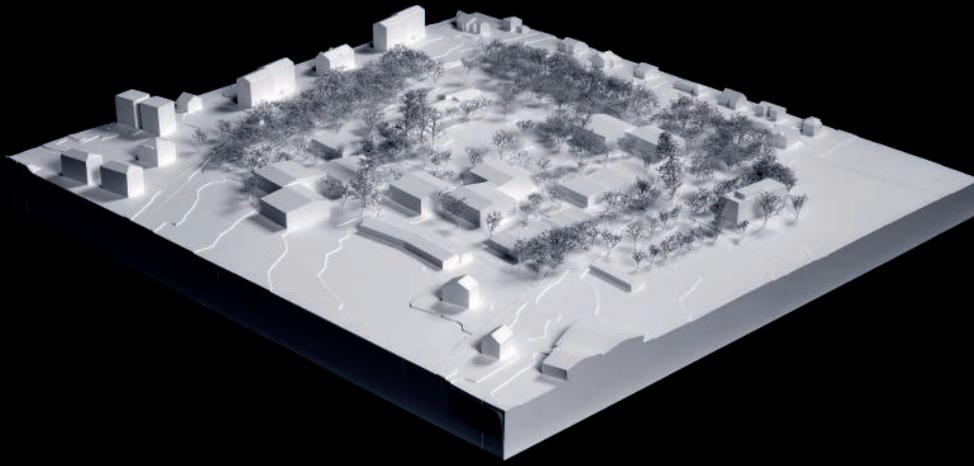
Xavier Marlaire, Eléna Blanchaert, Pobler
Gobbay, Inès Alecrim, Christian Suter
& Raphaël Sauthier



N° 14 / "TULIPE "

Architect SA
Genève – Suisse

Collaborateurs
Frank Herbert & Diego Osorio Calvo



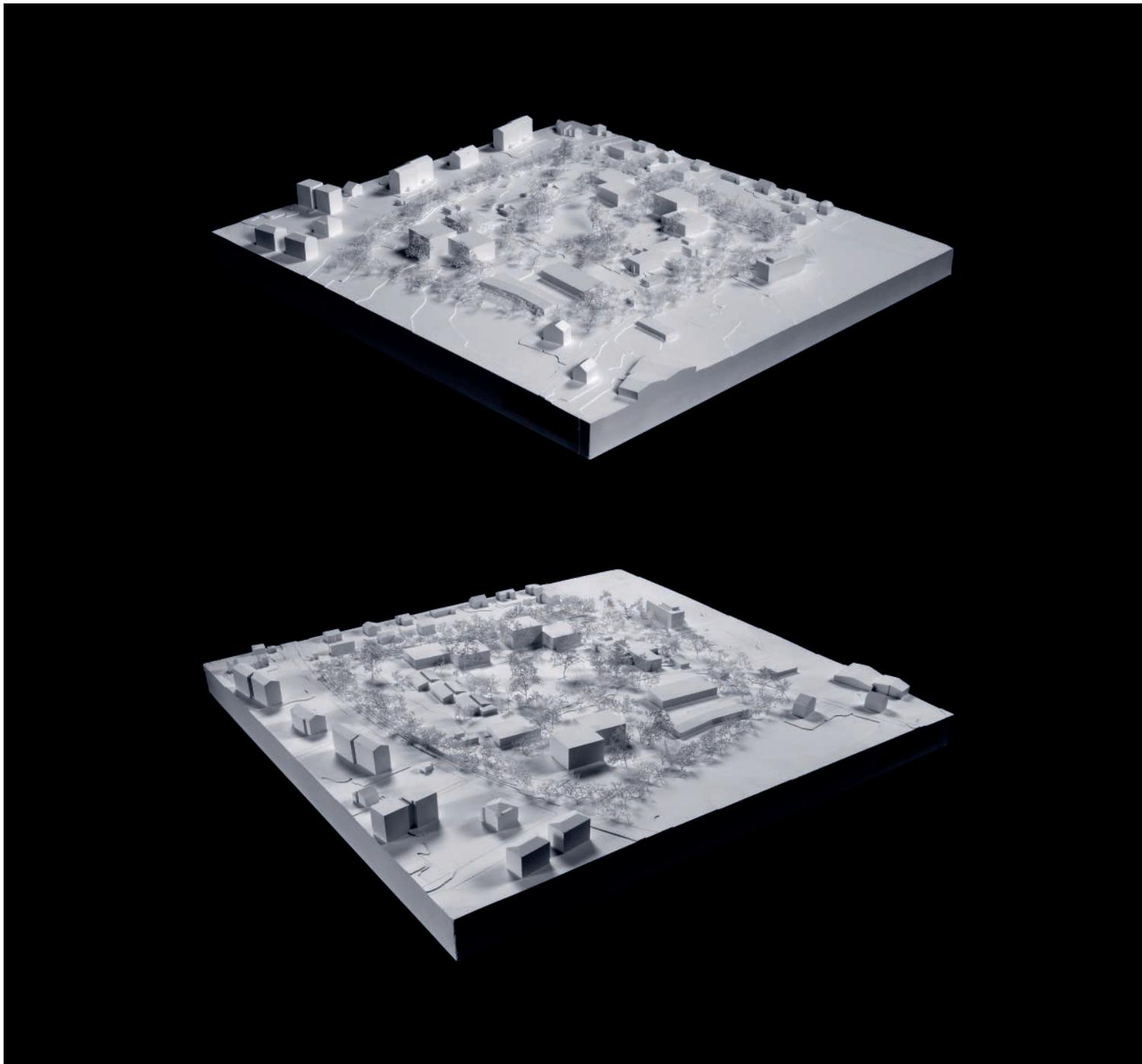
N°16 / "LE JEU DES PERLES DE VERRE "

dettling péléraux architectes

Lausanne – Suisse

Collaborateurs

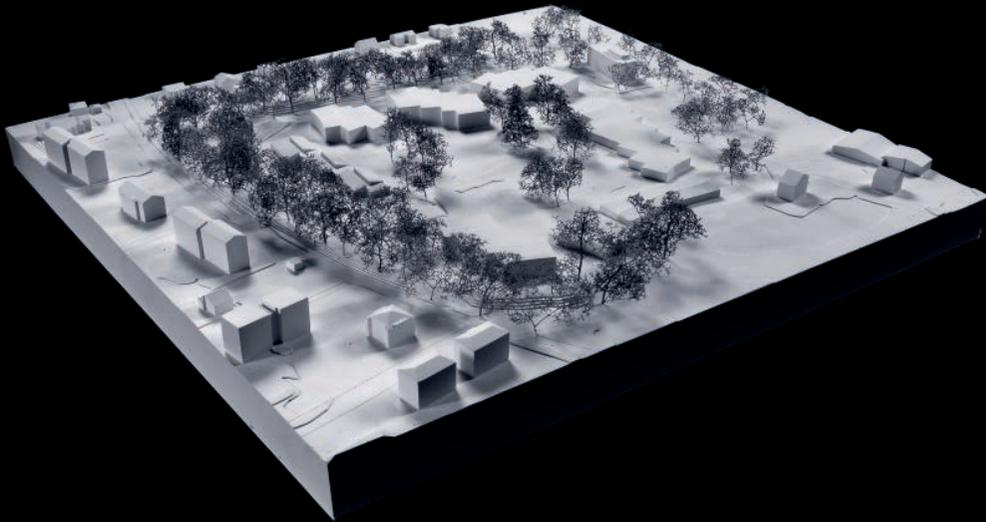
Astrid Dettling, Jean-Marc Péléraux,
Gaëlle Jenni, Catherine Leyland, Adèle
Moret & Caroline Sicre



N° 17 / " STRAWBERRY FIELDS "

GayMenzel sàrl
Monthey – Suisse

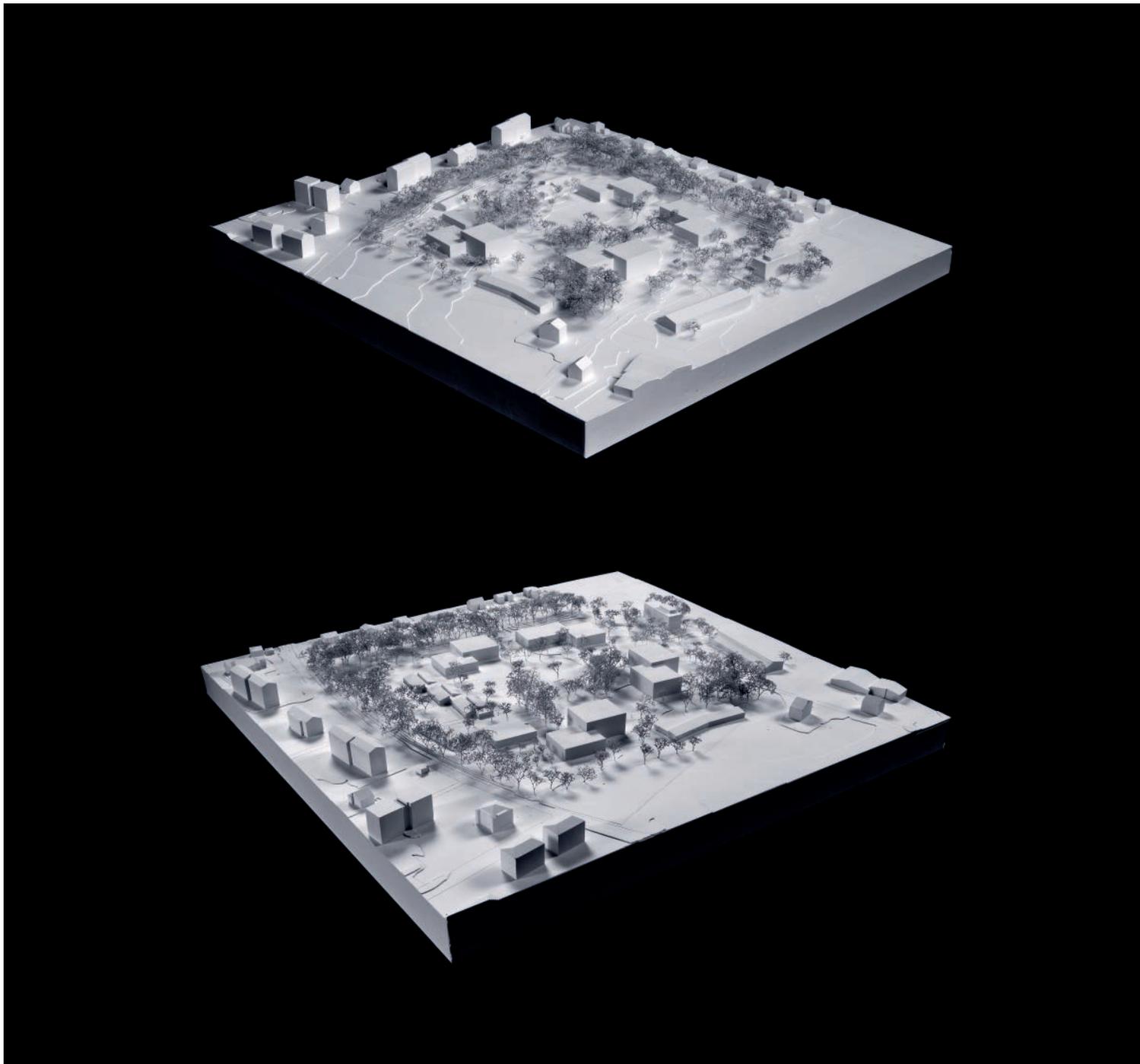
Collaborateurs
Catherine Gay Menzel, Götz Menzel, Ro-
land Gay, Grégoire Polikar, Florian Voigt,
Delphine Turin, Ludivine Resenterra,
Anthony Ginosà & Xavier Mendes De Leon



N° 18 / "TIC & TAC "

BBH architectes sàrl
Lausanne – Suisse

Collaborateurs
Argjend Hasani, Raphaël Bitzi,
Julien Bruggisser & Alexandre Berset



N° 19 / "LIVING "

Jean-Baptiste Ferrari et associés SA
Lausanne – Suisse

Collaborateurs

Jean-Baptiste Ferrari, Floriane Robert,
Leila Gomez, Fransisco Calvo Arce,
Marine Bersier & Thomas Lepoutre

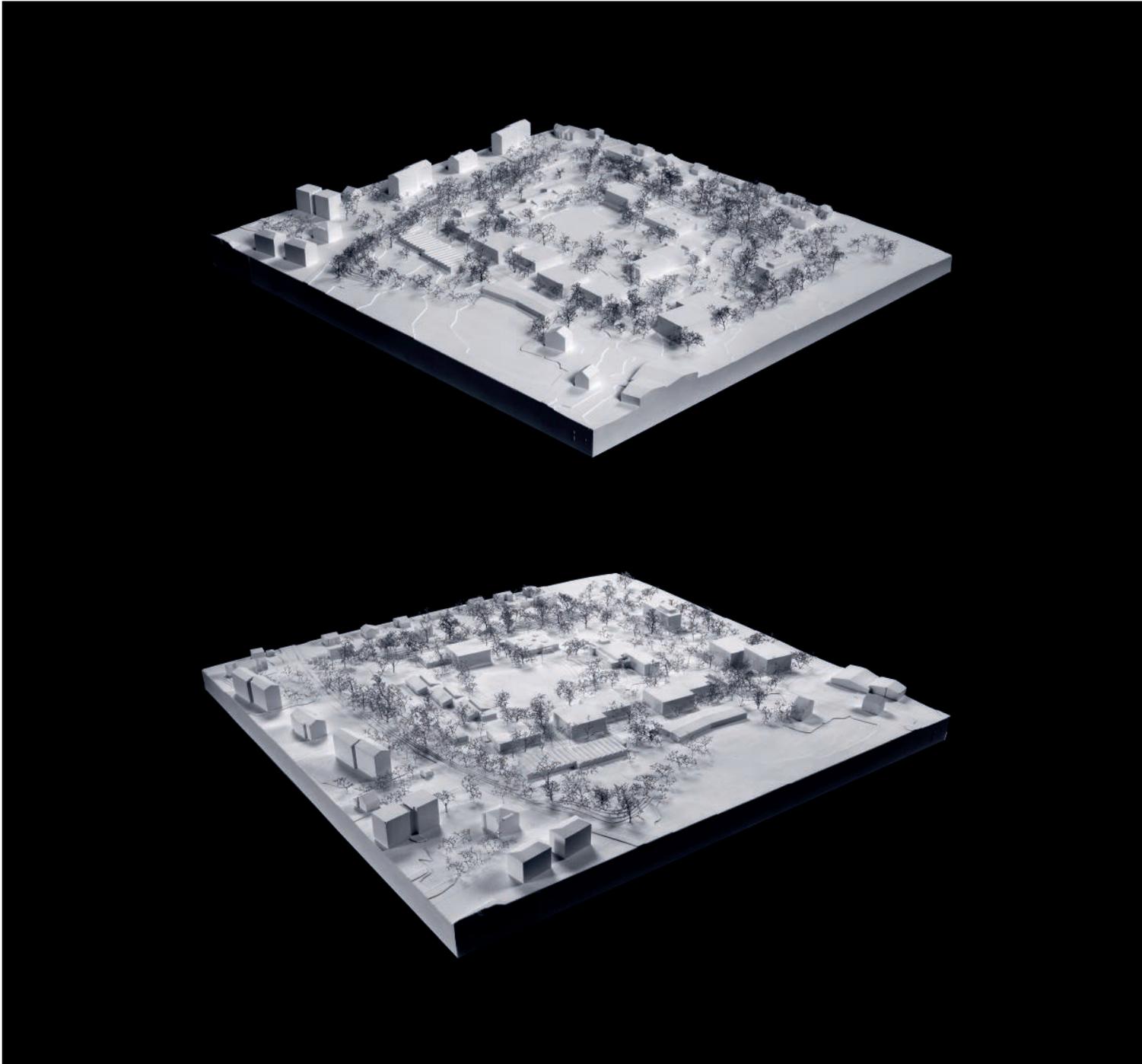


N° 20 / "AIRS "

José Manuel Guerrero Vega
Madrid – Espagne

Collaborateurs

Amalia Ogando Herranz, Laura Villasante
Guerrero & Alba Delso Jerez



N° 21 / " LIBELLULE "

Costea Missionnier Architectes

Lausanne – Suisse

Collaborateurs

Cristina Costea & Jean-Noël Missionnier

IMPRESSUM

Editeur responsable

La Castalie

www.castalie.ch

Textes

Laurent Mayoraz

Architecte SBMA

Graphisme

Stefan Clay

PLUS+ | communication, relations publiques et graphisme

www.plus-plus.ch

Photographies

Charles Niklaus

Déclic photographies

www.clicphoto.ch

et **La Castalie**

Impression

Imprimerie des Colombes

